

RAPPORT ANNUEL

2021

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS**



Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des déchets ménagers. Le décret n° 2015-1827, pris en application de la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), vient modifier le contenu du rapport en définissant les indicateurs d'ordre technique et financier.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2021 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la prévention et la réduction des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet **www.montpellier3m.fr**.

Crédits photos Montpellier Méditerranée Métropole

Textes : Pôle Déchets et Cycles de l'Eau - SCORVAL / Maquette : La Fourmi Rouge

Sommaire

Chiffres clés

Présentation générale

Les temps forts de l'année 2021

1

La prévention des déchets

p. 11

Actions de prévention, gestion de proximité des biodéchets, économie circulaire

2

La collecte

p. 17

Flux collectés, contenants, règlement, types de collectes

3

La valorisation

p. 27

Valorisation matière, organique et énergétique

4

Le traitement

p. 31

Unité AMETYST, centre DEMETER, ISDND Castries, Grammont, OCREAL

5

L'exploitation des Points Propreté – déchèteries

Installations, filières, programme de modernisation

6

La communication

p. 41

Action de communication en faveur du tri et de la réduction des déchets, n° gratuit, partenariats

7

L'administratif et le financier

p. 45

Financement du service, dépenses, recettes

8

Perspectives 2022

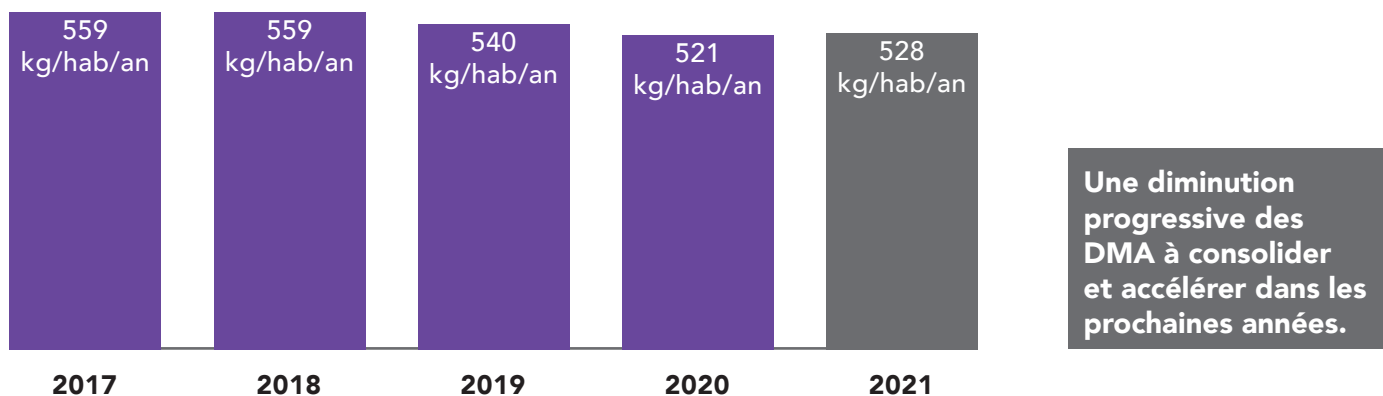
p. 49

Politique Zéro Déchet de prévention et de sensibilisation

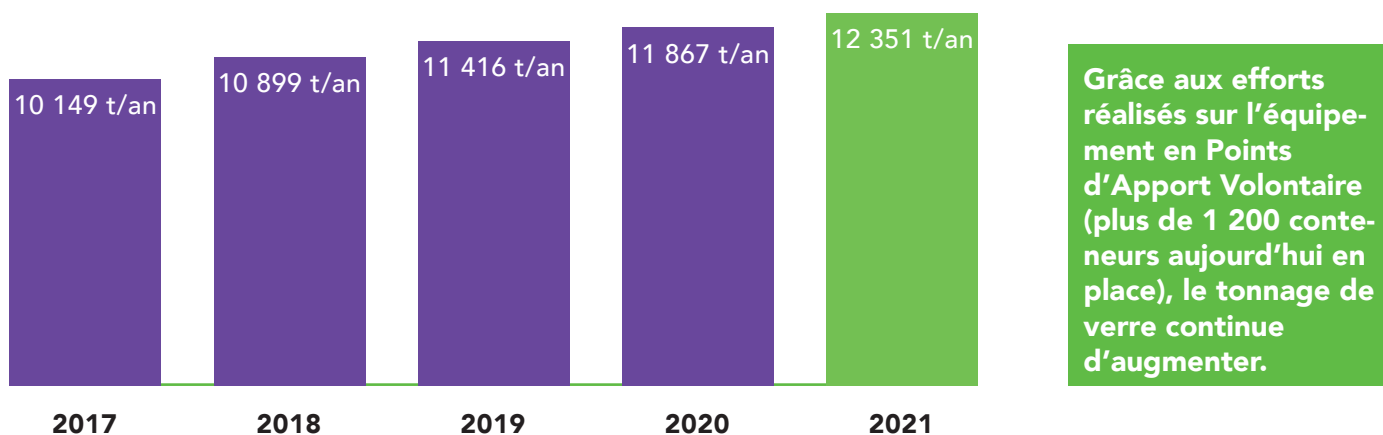


Chiffres clés

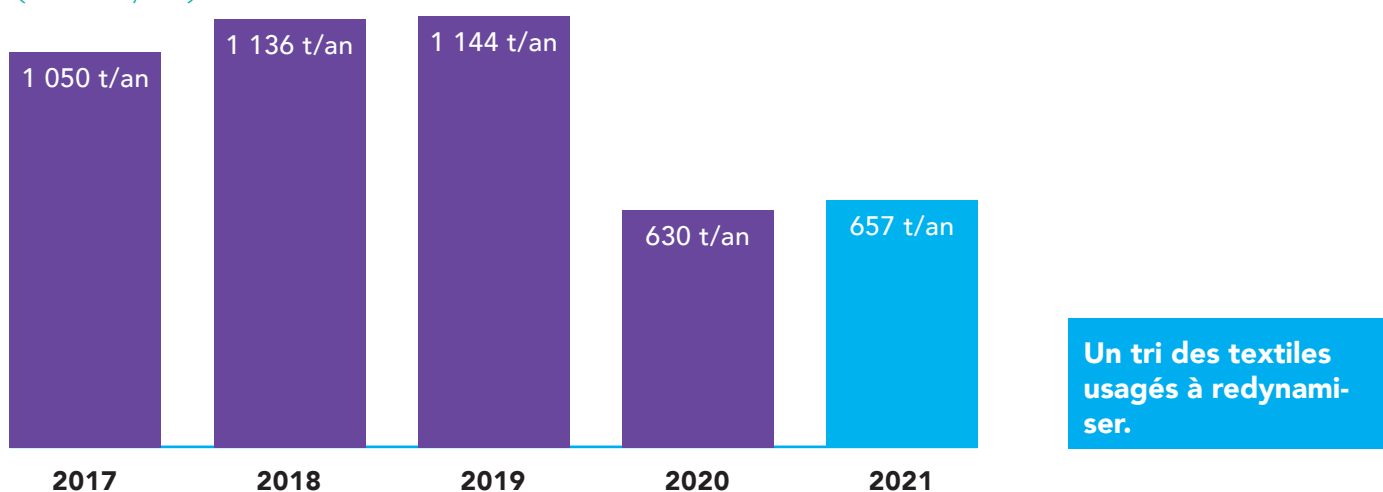
Production annuelle de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant



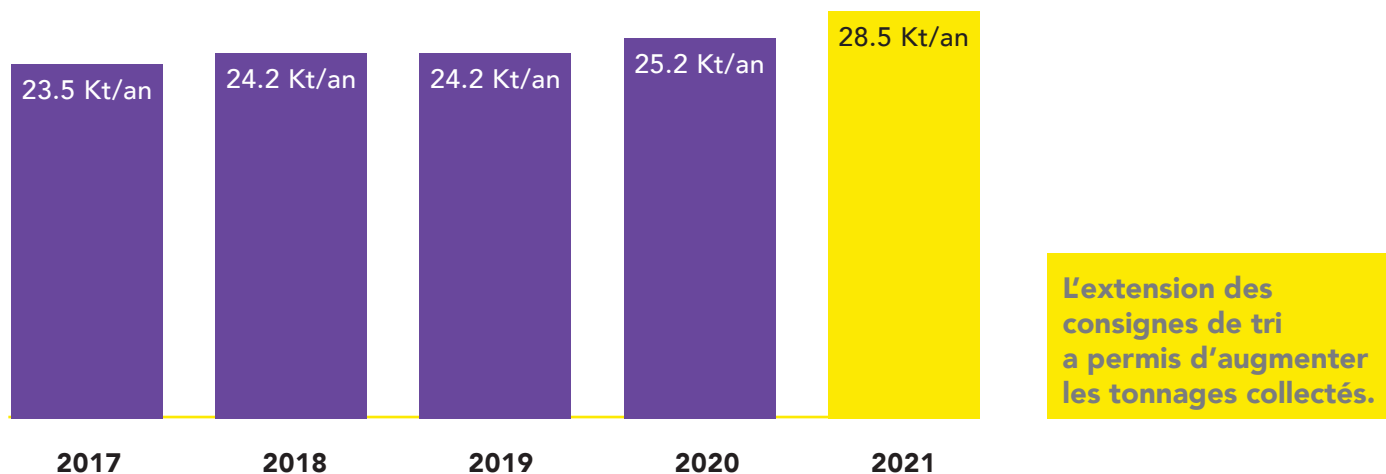
Tonnage « verre » collecté sélectivement (tonnes/an)



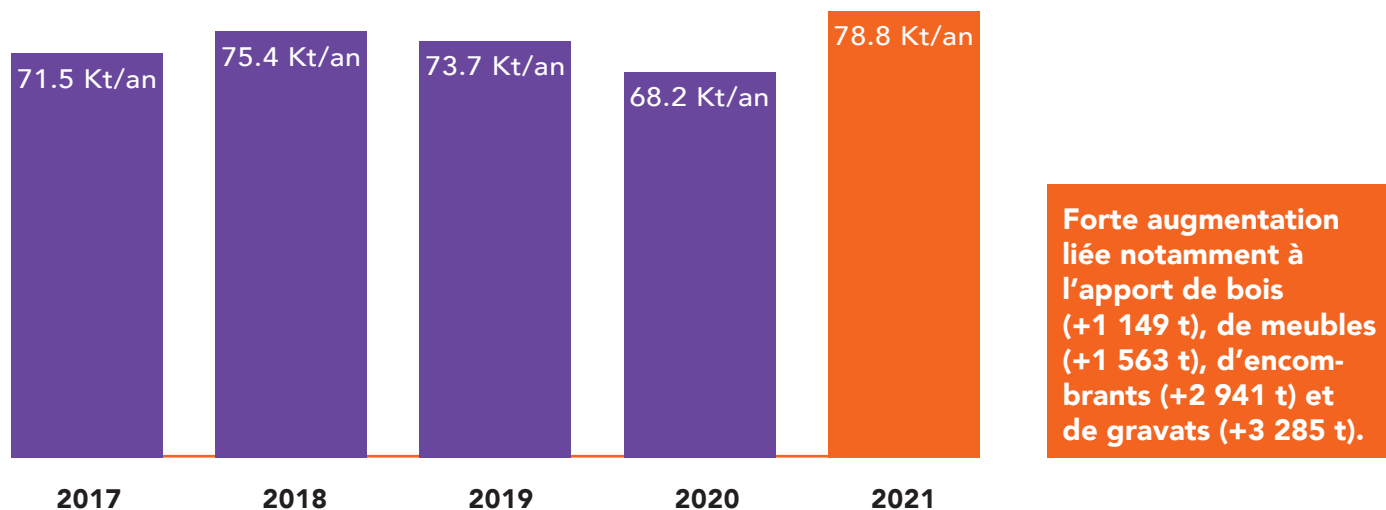
Tonnage « textile » collecté en Points Verts (apport volontaire) (tonnes/an)



Tonnage « recyclables secs » collecté (bacs et sacs jaunes) (milliers de tonnes/an)



Tonnage entrant en Points Propreté (déchèteries) (milliers de tonnes/an)



Présentation générale

Le territoire

31 communes composent aujourd'hui le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole pour 497 771 habitants (population INSEE 2019).

Sa ville centre, Montpellier, compte 298 497 habitants.

Sa croissance démographique est la plus élevée de France et 50% de sa population à moins de 34 ans.

Chaque mois, elle accueille plus de 300 nouveaux arrivants.



Compétences

A la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » déjà exercée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier depuis le 1^{er} janvier 2004 s'est ajoutée la compé-

tence « propreté des espaces publics » dans le cadre du transfert global au 1^{er} janvier 2015 de la compétence « création, entretien et aménagement des voiries et espaces publics ».

L'historique

La Direction de la Propreté et de la Valorisation des Déchets (DPVD) de Montpellier Méditerranée Métropole est chargée de la propreté des espaces publics sur le territoire de la Ville de Montpellier, et les pôles « voirie » de la Direction des Services au Territoire sur les autres communes.

Afin d'adapter l'organisation des services de la Métropole aux enjeux des politiques publiques, le Pôle Déchets et Cycles de l'Eau (DCE) créé début 2022 a étendu les champs de compétence de l'ex DPVD au réemploi et à l'économie circulaire et regroupée l'ex Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) désormais Direction Déléguée des Cycles de l'Eau.

Les missions

Le Pôle DCE de Montpellier Méditerranée Métropole développe une gamme de missions dans le but d'assurer la propreté de l'espace public sur la ville de Montpellier et la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire métropolitain, à savoir :

- la politique de prévention des déchets, de réemploi et d'économie circulaire,
- les collectes des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables,
- la gestion des équipements de proximité (déchèteries et colonnes d'apport volontaire),
- l'exploitation du centre de tri DEMETER des déchets recyclables secs,
- l'exploitation de l'unité de méthanisation AMETYST),

- l'exploitation de la plateforme de broyage des déchets végétaux de Grammont,
- la gestion des contrats de valorisation des Déchets recyclables et de traitement et d'élimination des déchets ultimes,
- le développement des nouvelles filières de valorisation telles que la création de nouvelles plateformes de compostage ou la création de ressourceries,
- le suivi post-exploitation des installations de stockage des déchets non dangereux de Castries et du Thôt.

Le pôle DCE se voit par ailleurs doter de nouvelles compétences en matière d'économie circulaire, et d'un effectif renforcé qui permettront de développer la stratégie Zéro Déchet de la Métropole.

Les équipements du territoire concourant au Service Public de Gestion des Déchets



Les temps forts de l'année 2021

12 351

tonnes de verre collectées en 2021

657

tonnes de textile collectées en 2021

28 562

**tonnes de
recyclables secs
collectées en 2021**

Objectif territoire Zéro Déchet

Le défi que représente la gestion des déchets au niveau national sur le plan écologique et climatique, et particulièrement pour le territoire de la Métropole, dans un contexte réglementaire et financier contraint, impose de prendre des mesures à la hauteur des enjeux écologiques, environnementaux, économiques et sociétaux intrinsèquement liés, et en corrélation avec le plan climat air énergie territorial (PCAET).

L'accroissement régulier et important des coûts de traitement des déchets ultimes nécessite aujourd'hui d'augmenter significativement le niveau d'ambition en matière de tri et de réduction des déchets. Complémentairement, les réglementations européenne, nationale (Plan National de Prévention des déchets 2021-2027) et leur déclinaison au niveau local (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté en novembre 2019) placent la prévention des déchets au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

L'Agglomération de Montpellier a mis en œuvre dès 2011 un premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Un nouveau PLPDMA est actuellement en cours d'élaboration, avec pour objectif son adoption à la mi-2022.

S'agissant des coûts d'élimination des refus, Montpellier Méditerranée Métropole a conclu fin 2019 et pour une durée de 4 ans, des marchés publics de prestations de services avec les opérateurs exploitant différentes installations de stockage et de valorisation énergétique de la région Occitanie pour disposer des capacités d'accueil et d'élimination des refus issus des unités de traitement (DEMETER, AMETYST), des encombrants issus du service des déchèteries ainsi que des déchets divers issus du nettoyage de l'espace public. Ces contrats ont généré dès 2020 une augmentation des dépenses de plus de 10 M€.

C'est pourquoi Montpellier Méditerranée Métropole souhaite mener une politique ambitieuse Zéro Déchet de prévention, de sensibilisation et d'incitation s'insérant parfaitement dans ces nouvelles priorités et visant à modifier les comportements. Cette stratégie, particulièrement proactive et à la mesure de l'importance du sujet, vise à réduire la production de tous les flux de déchets, y compris les recyclables, afin de préserver au mieux les ressources des territoires et les pollutions induites par les activités de production et le traitement des déchets. Elle constitue la seule solution pour réduire le coût exorbitant de l'exportation des déchets supporté par les contribuables.

La nouvelle politique déchets de la Métropole se donne également pour objectif de mettre l'économie circulaire au cœur

de la stratégie déchets, dans une logique vertueuse de diminution de production de déchets, d'éco-consommation et d'éco-exemplarité. Concrètement, le projet métropolitain vise à impulser une nouvelle dynamique de captation des flux, prioritairement de biodéchets, parallèlement à la valorisation des autres matières (tri sélectif, verre, textile...).

Les renouvellements des principaux contrats portés par le Pôle Déchets et Cycles de l'Eau (les marchés de collecte entre janvier et juin 2023 ; la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'unité AMETYST en janvier 2025 ; le renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries en août 2025 ainsi que celui du centre de tri DEMETER en janvier 2027) devront intégrer les objectifs stratégiques de ces nouvelles orientations politiques.

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite donc développer une feuille de route Zéro Déchet qui constitue un sujet impactant directement les comportements et le quotidien de chaque usager, et s'oriente ainsi vers une gestion optimisée, raisonnée et vertueuse des déchets, seule soutenable à court, moyen et long terme. Cette stratégie reposera ainsi sur quatre objectifs politiques forts, sans hiérarchie et qui se complètent les uns les autres :

- une optimisation de la collecte et de la captation des flux valorisables ;
- une amélioration des performances de valorisation de la filière de traitement ;
- une politique de prévention, de sensibilisation et d'incitation adaptée aux changements de comportement ;
- une dynamique d'économie circulaire à stimuler et à structurer.

L'ambition de la stratégie Zéro Déchet de Montpellier Méditerranée Métropole est d'impacter de façon décisive le service public de gestion des déchets et plus largement de façon transverse l'ensemble des domaines d'intervention de Montpellier Méditerranée Métropole auprès des usagers, qu'ils soient habitants ou commerçants. Il s'agit d'engendrer une dynamique vertueuse, qui s'avèrera irréversible, autour de la rationalisation des coûts et de l'optimisation de la collecte en vue d'une meilleure valorisation des flux, de créer un nouvel élan fédérant l'ensemble des énergies autour de la prévention, de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets. Le déploiement de cette dynamique Zéro Déchet entraîne de fait l'émergence d'une nouvelle forme d'économie, dite « circulaire ». La Métropole de Montpellier, en se lançant dans cette stratégie Zéro Déchet à l'échelle d'un territoire en croissance et en constante évolution, fera figure de pionnière et de référence, prouvant qu'elle a pris toute la mesure des enjeux

et de l'urgence écologique, environnementale, sociétale et financière que représente la gestion des déchets.

La programmation pluriannuelle des investissements de Montpellier Méditerranée Métropole avec 151 M€ pour mieux

préserver son environnement, dont 45 M€ pour la stratégie Zéro Déchet, traduit déjà cette ambition en fléchant les crédits nécessaires.

La continuité du service pendant l'épisode de COVID 19

Le service public de gestion des déchets ménagers constitue un des piliers de l'hygiène et de la salubrité publique. Le maintien de sa capacité à garantir les niveaux de service nominaux a été la préoccupation permanente du Pôle DCE.

En dehors d'une courte période de fermeture des déchèteries lors du premier confinement du printemps 2020, les services de collecte et traitement des déchets ménagers n'ont jamais été interrompus lors de la pandémie.

L'unité AMETYST

AMETYST a traité en 2021 la totalité des 130 371 tonnes de déchets collectés sur le territoire de la Métropole dont 128 480 tonnes de déchets résiduels et 1 891 tonnes de bio déchets, en augmentation de 2,8% par rapport à 2020 (126 862 tonnes) dont le tonnage était resté stable par rapport à 2019 (très légère augmentation de 0,2%), faisant suite à une diminution de 2,4% en 2019 et une baisse déjà enregistrée de 1,1% en 2018. L'unité AMETYST a également accueilli 8 115 tonnes de déchets tiers, à comparer aux 6 321 tonnes de 2020.

L'unité AMETYST a engagé début 2021 sa mutation pour s'inscrire dans les objectifs de valorisation optimale des biodéchets de la stratégie Zéro Déchet. La « ligne verte » a ainsi été mise en service pour composter directement les 1 891 tonnes de biodéchets et produire un compost équivalent bio.

Le procédé « d'ultracriblage » mis en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public démarré au 1^{er} janvier 2015 a permis de produire 39 303 tonnes de compost conformes à la norme NFU 4051 (en augmentation de 18,4% par rapport aux 33 197 tonnes de 2020) qui ont été valorisées dans leur grande majorité dans un rayon de 60 kilomètres. 2 030 tonnes de métaux ferreux et non ferreux ont également été extraites et valorisées.

Il convient de noter que la Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) transpose au niveau national le paquet économie circulaire de l'Union Européenne adopté au printemps 2018, qui demande aux pays de l'UE de mettre en place le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023. Parallèlement, le projet de « socle commun » relatif aux Matières Fertilisantes et Supports de Culture, actuellement en cours de discussion entre les pouvoirs publics et les parties prenantes, impactera

fortement la filière de valorisation organique des déchets de la Métropole en prohibant, au regard du process actuel de l'unité AMETYST, la production de compost à partir des OMR dans un délai compris entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026 au plus tard.

En l'état, les prescriptions du projet de « socle commun des MFSC » ne permettraient en effet plus aucun retour à la terre des composts NFU 44051 issus de la fraction OMR de l'unité AMETYST et obligerait à leur stockage en ISDnD, d'autant que la date d'application envisagée ne permet pas d'envisager les solutions pour la reconversion de la filière pour l'ensemble des tonnages actuellement produits, alternatives à l'élimination qui semble dès lors la seule perspective.

La nouvelle stratégie en matière de prévention et gestion des déchets définie par Montpellier Méditerranée Métropole qui prévoit pour AMETYST des objectifs ambitieux en matière de prévention et gestion des déchets, notamment au travers de l'objectif Zéro Déchet et de valorisation des biodéchets au travers de la transition de l'unité AMETYST, s'inscrit parfaitement dans cette démarche d'excellence des composts.

La production d'énergie s'est établie en 2021 à 35 516 MWh électriques et thermiques valorisés en auto consommation, revente au réseau électrique, alimentation du réseau de chaleur de la ZAC des Grisettes et du réseau de chaud et de froid de la nouvelle polyclinique Saint Roch (34 358 MWh en 2020). Les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes dont la réalisation est en cours de finalisation seront alimentés depuis AMETYST.

L'installation de pré-traitement des effluents opérationnelle depuis fin 2016, au terme de la période de montée en charge du process biologique fonctionne également conformément aux performances contractuelles.

Le nouveau centre de tri

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France. Pendant 25 ans, il a accueilli les collectes sélectives des 31 communes membres. Cette installation de conception devenue ancienne et utilisant un process de tri en fin de cycle était arrivée en limite de capacité et nécessitait des investissements conséquents afin d'améliorer son efficacité.

Au terme des études menées en 2013, il est apparu que la solution consistant en la réutilisation du bâtiment existant et en l'extension des équipements sur la parcelle de terrain adjacente, propriété de la Métropole, pour porter la capacité de tri à 35 000 tonnes par an limite les coûts d'investissement et la durée de l'arrêt de l'exploitation et donc les surcoûts pendant la phase de travaux.

Au terme des procédures administratives et d'attribution des marchés de travaux, les travaux ont débuté en janvier 2019 et la remise en service industriel de l'installation a eu lieu tout début 2020, dans le respect du planning et de l'enveloppe financière prévisionnels. Les essais de vérification des performances garanties initialement prévus au printemps 2020 ont

été repoussés à l'automne du fait de l'épidémie de COVID 19 et des différentes mesures de confinement instaurées. Au terme de la vérification des performances et de la levée des réserves, la réception du process a été prononcée début 2021, engageant le contrat d'exploitation pour une durée de six ans.

La mise en oeuvre de l'extension des consignes de tri

Concomitamment aux travaux d'extension et de modernisation du centre de tri DEMETER, Montpellier Méditerranée Métropole a été sélectionnée en 2019 avec 30 autres collectivités par l'éco-organisme CITEO pour prendre le virage de la simplification du geste du tri « Tous les emballages et tous les papiers se trient » dans le cadre du Plan de Performances des territoires.

Cette opération réalisée en deux phases successives (la première le 17 octobre 2019 pour 17 communes et la seconde le 14 janvier 2020 pour les 14 autres communes métropolitaines) a permis à l'ensemble des habitants de la Métropole d'augmenter sensiblement les quantités triées puisque tous les emballages plastiques et les petits aciers et aluminium doivent désormais être déposés dans les bacs ou sacs jaunes.

Pour accompagner l'augmentation des volumes de tri, des enquêtes ont été réalisées dans près de 2 073 locaux poubelles afin de déterminer le nombre de bacs de tri à ajouter et identifier les locaux trop petits nécessitant la mise en place de colonne de tri à proximité. Des kits communication ont été distribués à l'ensemble des syndicats d'immeuble (nouveaux autocollants pour les bacs, affiches halls d'immeuble, panneaux consignes de tri pour les locaux poubelles, nouveaux guides de tri), les volumes de bacs jaunes ont été augmentés à la demande des particuliers et les autocollants sur les nouvelles consignes de tri distribués dans toutes les boîtes à lettres des

habitants détenteurs d'un bac individuel.

Enfin, 150 colonnes d'apport volontaire ont été installées sur le domaine public dans les secteurs où les volumes de tri en bacs restaient insuffisants et les 303 colonnes pour la récupération des vieux papiers ont été modifiées pour permettre également le dépôt des emballages.

Au terme des deux premières années de l'extension des consignes de tri, il convient de noter que si elle a entraîné une augmentation des tonnages de déchets recyclables à hauteur de 28 562 tonnes, celle-ci montre un déficit dans l'atteinte des performances initialement attendues qui se traduit sur la Métropole comme sur l'ensemble du territoire national par une augmentation significative de taux de refus et d'indésirables qui s'établit désormais entre 30% et 35% en lieu et place des 25% constatés avant modification des consignes.

Ce phénomène n'étant pas spécifique à Montpellier Méditerranée Métropole a conduit les éco-organismes CITEO/ADELPHÉ à engager un plan d'actions pour améliorer les performances de tri et valorisation dénommé « plan Boost ECT ». Dans ce cadre, après établissement d'un diagnostic par un tiers, les actions correctrices conjointement arrêtées seront financées à hauteur de 60% des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond correspondant à 1 € par habitant. La Métropole candidatera ainsi au « Plan Boost ECT » dès le début de 2022.

Une collecte du verre toujours soutenue

Fin 2021, ce sont 1 222 conteneurs qui sont à disposition des usagers. En 2021, 12 351 tonnes de verre ont été collectées en apport volontaire et 437 tonnes auprès des professionnels. Cette poursuite de l'effort sur la collecte du verre a été accompagnée par un renforcement de la communication sur le tri du verre au travers de nouveaux visuels. En complément, une communication de proximité sur les nouveaux points de l'ultracentre de la ville de Montpellier a été menée en porte-à-porte avec distribution de sacs cabas dédiée.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagée auprès du comité de l'Hérault de la Ligue contre le cancer afin de renforcer l'image du geste de tri du verre et attribuer une aide financière pour le soutien des équipes de recherche locales et nationales de la Ligue. Dans ce cadre, la métropole a versé 24 702 € au titre de l'année 2021.

130 conteneurs supplémentaires seront encore installés en 2022 dans le cadre de ce « plan verre ».



1

La prévention des déchets



Quartier de Malbosc – Montpellier

100 000€

de subvention attribués
dans le cadre de l'Appel
à projet Zéro Déchet

2 000

nouveaux composteurs
individuels installés

74

nouveaux composteurs
collectifs installés
+ **9** nouveaux composteurs
de quartier

La prévention des déchets

A - L'engagement de Montpellier Méditerranée Métropole en faveur de la réduction des déchets	p. 12
B - Indice de réduction des déchets stockés	p. 13
C - Le développement de la gestion de proximité des biodéchets	p. 14
D - Le réemploi et la promotion de l'économie circulaire	p. 16

A - L'engagement de Montpellier Méditerranée Métropole en faveur de la réduction des déchets

Elaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Les réglementations européenne et nationale placent la prévention des déchets au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets. À l'échelle régionale, le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), adopté le 14 novembre 2019, confirme cette priorité donnée à la prévention des déchets en déclinant les objectifs nationaux à l'horizon 2025 au regard de l'année de référence 2010, notamment, a minima :

- une réduction de 13 % des déchets ménagers assimilés (DMA) ;
- le détournement de 50 % des biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- une réduction de 10 % des déchets assimilés présents dans les OMR.

En 2011, la communauté d'agglo, aujourd'hui Métropole, avait élaboré son premier programme local de prévention des déchets (PLPD), dont les actions ont permis de maintenir à un niveau constant la quantité globale de déchets ménagers et assimilés collectés par le service public malgré une forte croissance démographique.

Afin de répondre aux nouveaux enjeux de réduction drastique des OMR et des DMA, Montpellier Méditerranée Métropole

a acté en 2021 le lancement de son 2^e programme de prévention des déchets avec pour objectif de partager son ambition avec l'ensemble des acteurs du territoire, concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés, en les associant au processus d'élaboration et de suivi du programme. Ce programme réglementaire sera l'un des volets opérationnels de la nouvelle stratégie déchets en cours de déploiement au niveau de la Métropole.

Pour mener à bien ce programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), structure de consultation et d'échanges prévue par la loi, a été constituée, et s'est réunie en février 2021 avec une cinquantaine de participants.

À la suite de cette réunion de lancement, 9 ateliers de travail se sont enchaînés au printemps portant sur 5 thématiques :

- Déchets des commerces
- Animation et sensibilisation de tous les publics
- Compostage
- Réemploi
- Préparation d'un appel à projet « Éco-consommation ».

Des fiches actions sont en cours d'élaboration et le PLPDMA devrait être finalisé et validé pour la mi-2022.

Appel à projets « réduction des déchets ménagers assimilés »

La Métropole a lancé en 2021 un appel à projets destiné à soutenir les initiatives locales et aider le déploiement d'opérations de réduction des déchets ménagers et assimilés visant à tendre in fine vers le Zéro Déchet et favoriser localement une dynamique autour de cette thématique. C'est donc un moyen d'inciter les acteurs du territoire métropolitain vers de nouvelles pratiques plus vertueuses en matière de gestion des déchets. Cet appel à projets, doté d'un crédit total de 100 000 €, a permis de sélectionner les projets de 7 associations et va donc permettre leur mise en œuvre en 2022.

Cette action sera reconduite en 2022.

Lancement d'une zone pilote Zéro Déchet

Une zone pilote, regroupant 10 communes à l'Ouest de la Métropole (Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Grabels, Lavérune, Murviel-lès-Montpellier, Pignan, Saint-Georges-d'Orques, Saussan, Villeneuve-lès-Maguelone) et le quartier des Grisettes sur Montpellier a été mise en place en 2021, avec l'objectif d'y expérimenter un ensemble d'actions allant du développement du tri des biodéchets et du compostage à la communication engageante, en passant par des dispositifs « défi familles Zéro Déchet » ou des programmes d'animations scolaires sur le tri et la réduction des déchets par exemple.



INDICATEUR	PRODUCTION DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Tonnage annuel (t/an)	251 494	256 018	250 995	246 258	262 708	+16 450	+6.7%
Ratio kg/an/habitant	559	559	540	521	528	+7	+1.3%

Après la baisse importante enregistrée en 2017 suite à la rationalisation des conditions d'accès en déchèteries, la production globale de déchets est relativement stable, malgré l'augmentation significative de la population. Cela traduit une tendance baissière du ratio de production de déchets par habitant, principalement au niveau des OMR,

L'augmentation 2020/2021 se concentre sur les apports de déchets occasionnels en déchèteries (+16% soit plus de 10 000 tonnes) avec notamment de fortes augmentations pour les matériaux suivants :

- +15% pour le bois, soit + 1 149 T
- +15% pour les encombrants, soit + 2 941 T
- +19% pour les inertes, soit + 3 285 T
- +22% pour le carton soit + 448 T
- +36% pour les métaux soit + 541 T
- +73% pour les DEA (meubles), soit + 1 563 T

B - Indice de réduction des déchets stockés

En 2021, 96 725 tonnes de déchets d'origine ménagère produites sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole ont été stockées dans le cadre des contrats de traitement pour l'élimination des refus conclus par la Métropole, retrouvant ainsi les niveaux constatés préalablement à la crise COVID.

C - Le développement de la gestion de proximité des biodéchets

Dans le cadre de l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie » pour lequel Montpellier Méditerranée métropole a été retenue en 2020, un important travail a été mené en 2021 pour structurer une démarche globale autour du compostage ; pratique vertueuse qui devra permettre de détourner dès 2022 plus de 5 000 tonnes de biodéchets par an d'OMR en favorisant le traitement des biodéchets en proximité de leur zone de production.

À ce titre, Montpellier Méditerranée Métropole a renforcé son équipe spécialisée en recrutant 2 maîtres composteurs en octobre 2021 afin de poursuivre la professionnalisation de l'unité, développer le nombre de points de compostage, accompagner les référents et usagers des différents sites et participer à l'animation du « Réseau compostage ».



Compostage individuel

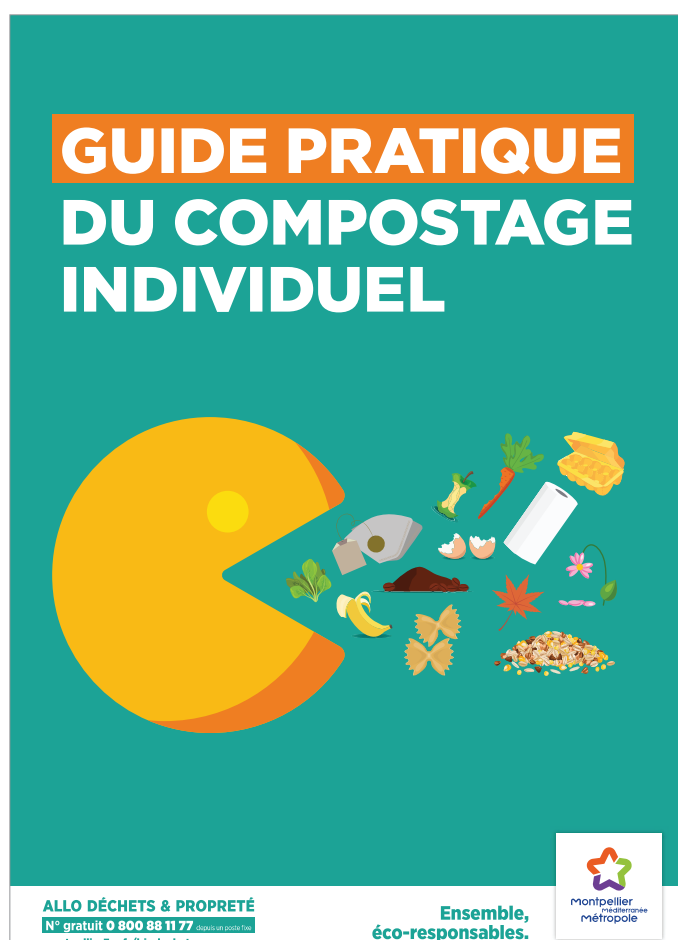
Dès fin 2001, des composteurs individuels ont été mis gratuitement à disposition des ménages ayant un jardin. 2 000 nouveaux matériels ont été distribués en 2021 et, à ce jour, le nombre de composteurs distribués dépasse les 32 000 unités.

Afin de donner les clés d'une bonne pratique du compostage, des outils ont été développés en collaboration avec la direction Communication : un guide du compostage individuel, un tuto vidéo, un autocollant rappelant les consignes à apposer sur le couvercle du composteur...

Par ailleurs, toujours dans l'optique de diffuser la connaissance autour de cet enjeu, deux webinaires d'information/sensibilisation, à destination des usagers ayant récupéré un composteur, se sont tenus en 2021.

Dans la même perspective de réduction des déchets, la collectivité a également continué à délivrer un soutien financier et un accompagnement technique à la mise en place de lombricomposteurs et à l'acquisition de poules : en 2021, plus de 300 foyers ont reçu un soutien financier et technique. De plus, la Métropole propose un soutien financier à hauteur de 40€ pour l'achat d'un composteur individuel en bois depuis juin 2021.

Plus d'infos : www.montpellier3m.fr/biodechets



Compostage collectif

Le compostage collectif a été initié dans le cadre du 1^{er} programme local de prévention des déchets de la Métropole. En 2021, 74 nouveaux sites de composteurs collectifs ont été mis en place, dont 30 résidences, 20 établissements scolaires, 20 entreprises et 4 structures communales. On compte donc désormais près de 400 sites équipés (résidences, établissements scolaires, jardins partagés, maisons de retraite...) sur le territoire métropolitain.

Par ailleurs, la Métropole continue son action en partenariat avec les associations et les mairies pour déployer des composteurs de quartier. Ainsi, en 2021, ce sont 9 nouveaux composteurs de quartier qui ont été mis en place, portant le total à 23 sur l'ensemble de la Métropole. Il est à noter que ce déploiement est accompagné, sur une zone pilote de 10 communes, par l'association COMPOSTONS.

Toujours avec le souci de démocratiser le compostage et de faire monter le territoire en compétences autour de cet enjeu, la Métropole a mis en place des formations (conformes au référentiel ADEME), avec 4 sessions « Référent de site » et 2 sessions « Guide composteur ».

Enfin, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (20-28 novembre), outre des inaugurations, des formations, l'accueil du Réseau Compost Citoyen Occitanie... une soirée « Réseau compostage » a été organisée et a rassemblé 50 référents de sites de compostage et autres acteurs du dossier, permettant à chacun d'échanger sur les pratiques aux quatre coins du territoire métropolitain.



Signe que la démarche est en train de s'inscrire dans l'ADN de Montpellier Méditerranée métropole et que la mise en œuvre de cette politique est reconnue, le site d'information « Actu-environnement » a consacré un reportage vidéo à cette action. Dans la même veine, il est à noter que la Métropole a été sollicitée par l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) pour mener une étude sur les motivations des utilisateurs des composteurs de quartier.

Enfin, sa récompense obtenue dans le cadre d'une soirée de gala CAP-OCCITANIE, pour son partenariat avec l'entreprise adaptée de l'Étang de l'Or, met en avant l'attention solidaire et responsable accordée à l'ensemble d'une démarche qui doit rayonner davantage à l'avenir.



D - Le réemploi et la promotion de l'économie circulaire

La promotion du réemploi se fait notamment au travers des collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier à l'aide de la mini déchèterie mobile (déployée 10 jours par mois en 10 points différents du quartier).

En outre, Montpellier Méditerranée Métropole a engagé les réflexions dans le cadre de la loi « Agec » qui dispose que « les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés » et ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables ». En 2021, la Métropole a travaillé sur une première expérimentation de « Zone de Réemploi » dans la déchèterie de Baillargues : ce nouvel espace verra le jour au printemps 2022.



kit Zéro Déchet

En 2021, Montpellier Méditerranée Métropole a soutenu les acteurs du réemploi de son territoire afin d'encourager la promotion de l'économie circulaire, la limitation des déchets et le retour du réemploi.

Tous les secteurs sont concernés et illustrés à travers les structures qui ont reçu une subvention de la part de la Métropole.

- Le secteur du BTP qui produit plus de 40 millions de tonnes pour la seule activité du bâtiment en France : l'association MRBC, avec l'ouverture d'un centre de réemploi des matériaux de construction au Crès, collecte, stocke et propose les matériaux collectés principalement aux professionnels.

- Celui du sport avec l'installation de Lezprit Réquipe au Parc à Ballon à Montpellier : un espace de 300 m² dédié aux matériels de sport de seconde main.

- L'ouverture du magasin Envie qui a ouvert une boutique d'équipements électroniques et électroménagers usagés et collectés auprès d'un grand distributeur pour les revendre 40 à 60% moins cher que le neuf.

- La Ressourcerie du Lez qui propose sur la commune de Prades-le-Lez une boutique de vêtements hommes, femmes et enfants à prix solidaires.

- Le soutien à Troc & Mode Kids, une boutique de seconde main spécialisée dans les articles pour enfants en plein cœur des Beaux-Arts à Montpellier.

- Et l'appui à la relance de la consigne de verre avec la structure Oc'Consigne.

À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 20 au 28 novembre, et dans le cadre de sa politique Zéro Déchet, Montpellier Méditerranée Métropole a proposé des animations de sensibilisation à la réduction des déchets et des solutions à mettre en œuvre au quotidien pour y parvenir :

- 25 animations scolaires dans les écoles primaires autour de la problématique de la réduction des déchets assurées par l'association APIEU

- 45 écoles du territoire ont participé à la collecte de jouets au profit des associations Emmaüs et ERCA

- 2 collectes solidaires organisées à la Métropole de Montpellier et à Hôtel de Ville de Montpellier.

- Des animations lors des matchs de Handball (Montpellier/ Elverum et Montpellier/ Nîmes) afin de sensibiliser au tri et

à la réduction des déchets dans le monde du sport, en partenariat avec le Club MHB.

- Ouverture des visites de DEMETER au grand public. Ce dispositif sera poursuivi pendant les vacances scolaires en 2022.

- Des animations et des formations sur le compostage ont également été organisées, en partenariat avec Compostons : inauguration de site, webinaire sur le compostage de quartier, soirée des référents composteurs, formations guides et référents de site.

- Dans un souci de développer l'éco-exemplarité de ses agents, un quizz interne sur la thématique de la réduction des déchets à destination des agents de la métropole de Montpellier, de la Ville de Montpellier et du CCAS a été organisé. Les gagnants ont remporté un kit Zéro Déchet composé d'éléments achetés chez des commerçants du centre-ville de Montpellier. Une distribution de 2 800 tasses a également été organisée pour les agents de la Métropole afin de limiter l'utilisation de gobelets aux machines à café et promouvoir le Zéro Déchet.

- Montpellier Méditerranée Métropole a lancé une grande campagne de communication et de sensibilisation à destination de l'ensemble des habitants et des habitantes du territoire avec la presse écrite et radio.

Dans le cadre de sa politique Zéro Déchet, la Métropole s'engage dans une démarche d'évaluation et de labellisation d'économie circulaire ambitieuse, reconnue et soutenue par l'ADEME. Elle a préparé notamment dès fin 2021 le développement de plusieurs ressourceries sur son territoire.



La collecte



La collecte des déchets

301 994

**bacs roulants
en place**

2 341

**conteneurs
d'apport volontaire**
verre, papier, textile, biodéchets,
ordures ménagères, tri sélectif

375

**producteurs
acquittant la
redevance spéciale**

La collecte

A - Les types de flux collectés.....	p. 19
B - Les contenants utilisés	p. 20
C - L'Arrêté du règlement de collecte	p. 20
D - La collecte des ordures ménagères résiduelles	p. 21
E - La collecte en porte-à-porte des recyclables secs	p. 22

F - La collecte des biodéchets.....	p. 22
G - Les « points verts »	p. 23
H - La collecte des textiles usagés.....	p. 24
I - Le service d'enlèvement des encombrants .	p. 24
J - Des collectes de réemploi au bénéfice de l'économie circulaire	p. 25
K - La collecte auprès des professionnels.....	p. 26

La collecte en porte-à-porte des principaux flux de déchets ménagers et assimilés est réalisée en régie ou dans le cadre de marchés de prestations de service selon les communes. La régie collecte 14 communes (80 000 habitants environ). Elle est répartie sur 2 pôles d'exploitation, Pignan à l'Ouest et Castries à l'Est.

Les 17 autres communes (410 000 habitants environ) sont collectées par les sociétés SMN ou URBASER Environnement dans le cadre de contrats de prestations de service répartis en 3 lots géographiques. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les différents types de collecte (porte-à-porte et apport volontaire) sont regroupés dans le même marché.

En complément, sur le Lot Centre (Montpellier), les prestations de collecte et de nettoyage ont également été confiées à un opérateur unique pour obtenir une meilleure efficacité des services propreté à un meilleur coût (un donneur

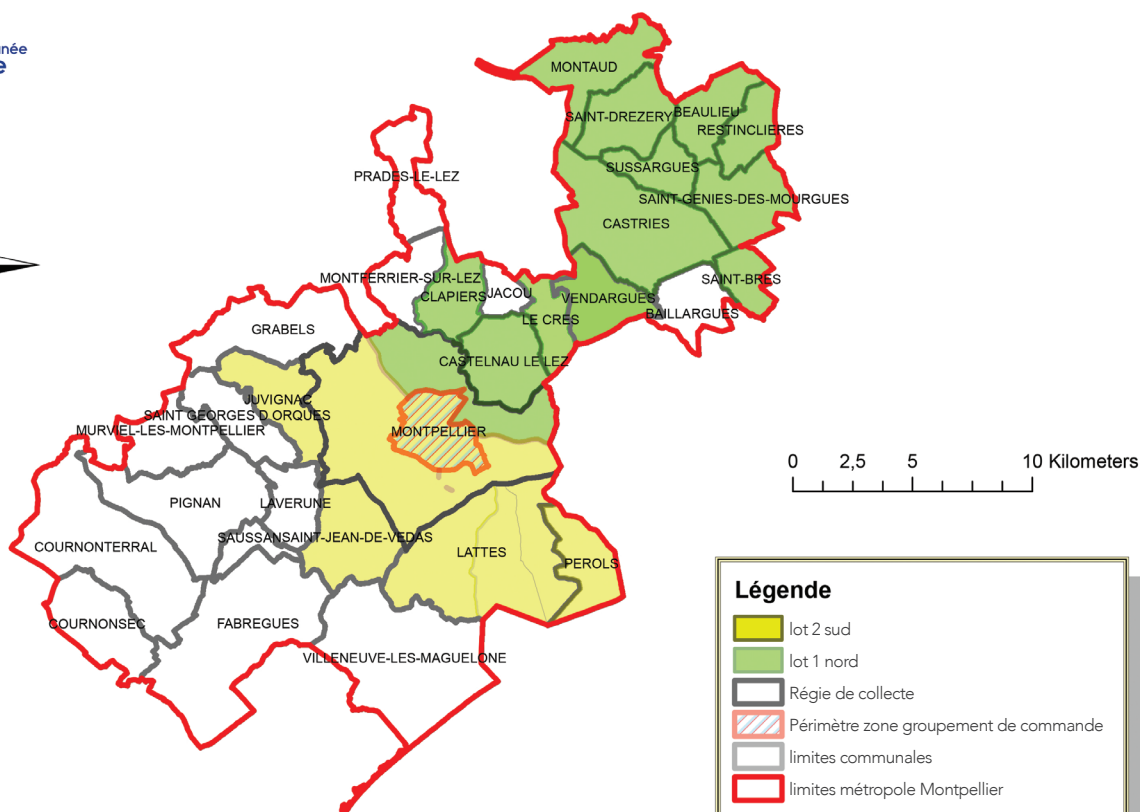
Véhicules de la régie de collecte à Vendargues



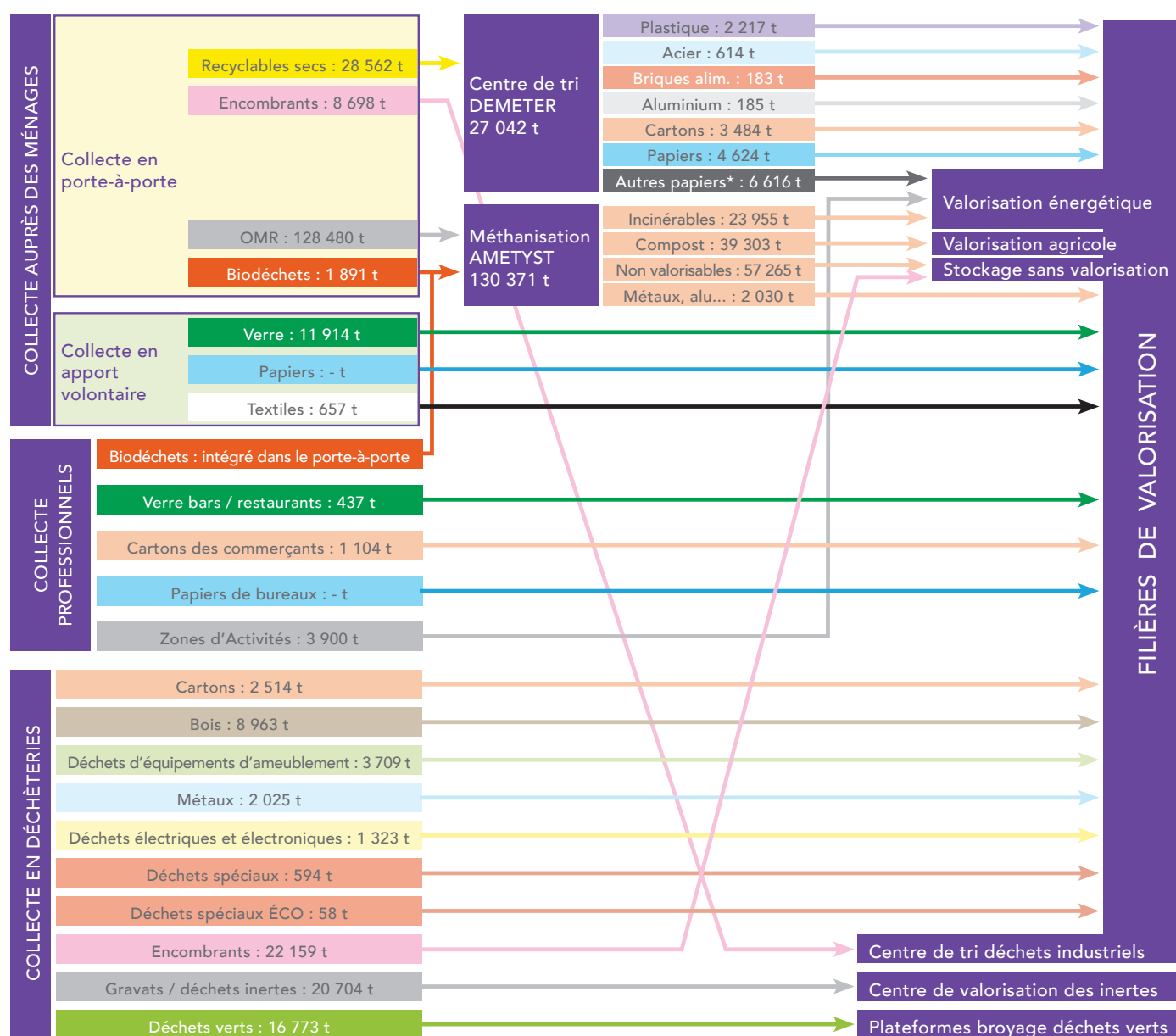
d'ordre unique, une seule entreprise prestataire responsable, une meilleure synchronisation des prestations de nettoyage et de collecte et une mutualisation de certaines tâches).

Périmètre groupement de commande

Lot centre : SMN Nicollin
Lot 2 sud : lot sud : SMN Nicollin
Lot 1 nord : lot nord : URBASER Environnement



A - Les types de flux collectés



* Autres papiers, cartons (EMR)

B - Les contenants utilisés

Nombre de bacs roulants en place sur le territoire

	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs	Biodéchets	Verre des professionnels
32/45/50 litres	4 090	338	57 552	110
60/80 litres	16 432	4 264	8 075	99
120/140 litres	50 474	62 613	58	156
180/240 litres	22 145	15 242	226	54
340 litres	11 347	8 031	1 226	-
450/500 litres	19	2	-	-
660 litres	21 421	16 515	570	-
770 litres	675	255	5	-
TOTAL	126 603	107 260	67 712	419

Nombre de conteneurs d'apport volontaire

	Ordures ménagères résiduelles	Biodéchets	Textiles	Verre	Tri Sélectif
PAV aériens	18	9	231	1 067	505
PAV enterrés	178	-	-	155	178

En plus des bacs roulants, certaines collectes de déchets recyclables s'opèrent en sacs jaunes. Près d'1 million de sacs jaunes ont été mis à disposition gratuitement des habitants des centres villes lorsque ceux-ci ne sont pas équipés en bacs ou colonnes de pré-collecte.

Dans le cadre de la politique Zéro Déchet / Zéro Jetable, des réflexions sont menées pour faire évoluer les modalités de collecte sur les secteurs en collecte en sacs.

Les points d'apport volontaire (PAV) viennent compléter les moyens mis à disposition des habitants pour le tri. En 2021, 76 nouveaux PAV ont été installés dont 30 pour le tri sélectif dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de tri et 44 pour la collecte séparée du verre. 17 d'entre eux ont été enterrés pour une meilleure intégration urbaine.

C - L'Arrêté portant sur le règlement de collecte

Les conditions et les modalités de la collecte des déchets sur le territoire métropolitain ont fait l'objet d'une révision au cours de l'année 2016, visant à harmoniser les pratiques, en fonction de leurs caractéristiques dans l'objectif de limiter, recycler et valoriser les déchets autant que possible, traduites par un arrêté du 24 février 2017 portant « règlement de collecte ».

Cet arrêté précise notamment les obligations des ménages et des professionnels dans le cadre de présentation des déchets au service de collecte en porte-à-porte ainsi qu'en apport volontaire.

Il prévoit que les infractions, telles que les dépôts sauvages de déchets, le non-respect des horaires de présentation des déchets ou encore le non-respect des consignes et règles de tri, pourront donner lieu à l'établissement de procès-verbaux par le maire, les agents de la police municipale des communes ainsi que les agents de l'état assermentés ou commissionnés. Les contrevenants s'exposent à la facturation de la réparation des dommages ou préjudices subis, à l'élimination des dépôts sauvages par exécution d'office aux frais du responsable, et à l'engagement de poursuites devant les tribunaux.

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite ainsi dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Zéro Déchet responsabiliser l'ensemble des usagers et de les inciter à mettre en œuvre les modes de collecte et de traitement permettant d'assurer la valorisation la plus large possible. L'arrêté de collecte prévoit ainsi des pénalités pour sanctionner les infractions aux règles définies, par ordonnance pénale, amende ou indemnisation du préjudice subi par la collectivité.

Par ailleurs, le périmètre du service public et la maîtrise des coûts liée impliquent une redéfinition des fréquences et des modes de collectes : malgré un premier rapprochement des niveaux de service dans le cadre des contrats en cours, il subsiste encore des disparités sur le territoire de la Métropole, qu'il conviendra de rationaliser encore en vue d'une meilleure efficacité.

Le guide de tri et de collecte en ligne sur le site de Montpellier Méditerranée Métropole constitue la version communicante de l'arrêté réglementaire à destination du public.

D - La collecte des ordures ménagères résiduelles

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle organisation est en place harmonisant les fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles et les modulant afin de favoriser le tri sélectif.

- Fréquence C1 (1 fois par semaine) sur les zones d'habitat pavillonnaire
- Fréquence C2 ou C3 sur les zones d'activités
- Fréquence C3 pour les secteurs de petits collectifs ou de commerces
- Fréquence C4 pour des renforts de collecte ponctuels sur les communes
- Fréquence C6 pour les zones d'habitat collectif dense (Montpellier)

Le site www.montpellier3m.fr/collecte permet, grâce à une recherche par adresse, de connaître sur l'ensemble du territoire les modalités précises de collecte (jours, particularités de présentation...).



INDICATEURS	PROD. ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Tonnage annuel (t/an)	132 948	132 947	129 622	129 044	132 380	+3 336	+2.6%
Ratio kg/an/habitant	295	290	279	273	266	-7	-2.6%

Les tonnages collectés augmentent mais la population de la Métropole également, ce qui explique que le ratio par habitant ait baissé en 2021.

Nombre de bénéficiaires n'étant pas des ménages

Montpellier Méditerranée Métropole a instauré en 2006 la redevance spéciale auprès des établissements publics et des gros producteurs privés de déchets assimilés (> 3 000 litres par semaine) collectés par le service public. Une révision de ce seuil est envisagée pour 2022. En 2021, 375 établissements étaient redevables.

D'autre part, au-delà de ce service mis en place pour les gros producteurs, de nombreux immeubles de bureaux, souvent mixés avec de l'habitat, ainsi qu'un tissu d'entreprises artisanales diffus sont desservis par l'organisation de collecte, sans qu'il soit possible de les distinguer des déchets provenant des ménages.

Le décret n°2016-2880 du 10 mars 2016, pris en application de la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte), fixe de nouvelles obligations concernant le tri à la source et la valorisation des déchets de « papier, métal, plastique, verre et bois » des usagers n'étant pas des ménages.

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

- Les prestataires de service, dans le cadre des nouveaux marchés de collecte entrés en vigueur début 2016, se sont engagés dans une démarche visant à améliorer la qualité de service sur le plan environnemental :
 - motorisation limitant les émissions de gaz à effet de serre (norme EURO 6 pour les poids lourds, hybride pour les véhicules légers),
 - lève-conteneurs électriques (réduction du niveau sonore et de la consommation de carburant),
 - programmes de formation des conducteurs à la conduite rationnelle,
 - logiciels d'optimisation de tournées (associés à des dispositifs de télé-relève pour les PAV)...
- La régie de collecte des déchets a étudié, de son côté, la faisabilité du renouvellement d'une partie de sa flotte par des véhicules roulant au GNV. 6 véhicules ont été mis en service dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ADEME Occitanie.
- Les prochains marchés de prestations de service intégreront le périmètre ZFE et les véhicules utilisés dans le cadre de ces contrats devront limiter la pollution. Certains véhicules seront donc interdits.
- Également, l'ensemble des matériels utilisés et modalités d'exécution des prestations devront veiller à respecter le cadre de vie des habitants en terme de nuisances sonores.
- Les critères de choix des offres intègrent ces notions de protection de l'environnement.

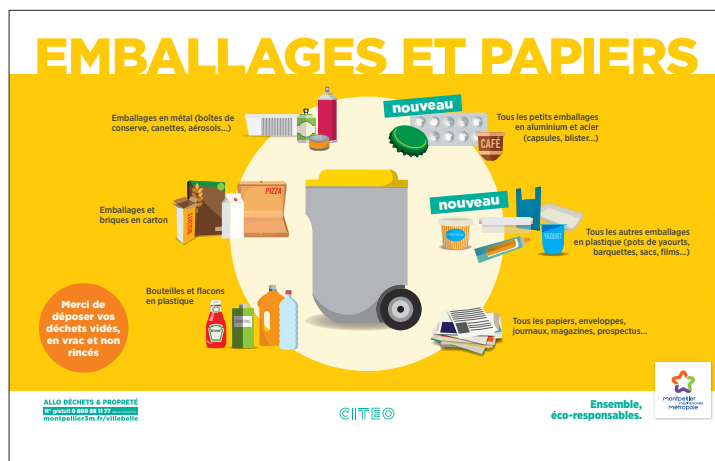
E - La collecte en porte-à-porte des recyclables secs

La collecte en porte-à-porte des recyclables secs (emballages recyclables et papiers en mélange) est réalisée sur l'ensemble du territoire, selon une fréquence hebdomadaire, par l'intermédiaire de bacs roulants à couvercles jaunes, à usage individuel ou collectif.

Certaines zones urbaines du territoire ne peuvent pas être équipées de bacs jaunes (certains centres-villes).

À la place, des sacs jaunes translucides sont mis à la disposition des usagers.

Les zones concernées sont à consulter sur le site www.montpellier3m.fr/emballages-et-papiers.



Des procédures qualité sont en vigueur, tant pour la régie de collecte que pour les prestataires de service : si la qualité des déchets triés n'est pas correcte, un autocollant d'information signale le défaut à l'utilisateur, de manière à ce qu'il puisse, à l'avenir, effectuer les bons gestes. Cette procédure s'applique aux seuls bacs individuels pour lesquels un sur-tri par l'utilisateur est envisageable.

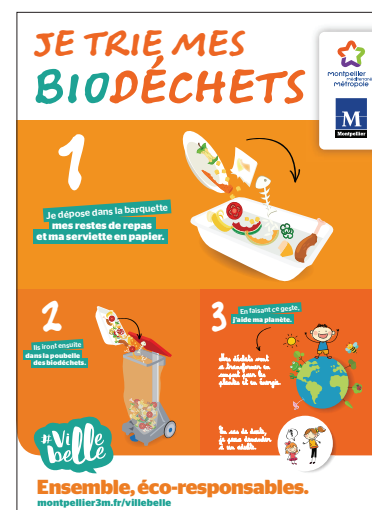
Pour les bacs collectifs, les signalements réalisés par les équipes de collecte ou les contrôleurs de la collectivité doivent permettre de déclencher des opérations de sensibilisation réalisées par les messagers de la prévention et du tri de la Métropole ou les personnels d'ACM Habitat dans la cadre de la convention triennale passée avec la Métropole.

INDICATEUR	COLLECTE EN PORTE À PORTE DES RECYCLABLES SECS (PAV + bacs et sacs jaunes)					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Tonnage annuel (t/an)	23 575	24 181	24 163	25 196	28 562	+3 366	+13.4%

F - La collecte des biodéchets

Montpellier Méditerranée Métropole a opté pour la valorisation des déchets organiques dès 2002, en décidant la réalisation d'une unité de méthanisation des déchets. L'unité AMETYST, mise en service en juillet 2008, comporte deux lignes de traitement distinctes : une ligne de tri et préparation de la matière organique issue des OMR d'une capacité technique de 140 000 tonnes par an et une ligne de tri des biodéchets triés à la source d'une capacité de 33 000 tonnes par an. Ainsi, la collecte sélective des biodéchets a été mise en place dans l'habitat pavillonnaire métropolitain dès 2008-2009, à l'aide d'une 3^e petite poubelle orange. De plus, les établissements publics et privés se sont vus proposer, dans le cadre de la redevance spéciale, un tarif préférentiel pour la prise en charge des biodéchets triés.

Il s'avère que le rendement constaté en 2021 de cette collecte, de l'ordre de 4 kg par habitant et par an, et le taux de participation (compris entre 10 et 15% selon les secteurs) sont très faibles. Dans le cadre de l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie » pour lequel Montpellier Méditerranée Métropole a été lauréate en 2020, un important travail a été mené en 2021 qui devra permettre de détourner à terme entre 40 et 60 kg / hab / an de biodéchets des déchets résiduels.



En complément du développement du compostage sous toute ses formes, la collecte des biodéchets sera redynamisée en l'adaptant à la typologie de l'habitat, qu'il s'agisse de collecte en point d'apport volontaire pour les zones d'habitat pavillonnaire semi-rural ou les centres anciens, ou en porte à porte pour les zones d'habitat urbain dense. Il convient donc d'impulser un nouvel élan décisif à cette stratégie biodéchet, et de réconcilier la Métropole avec la collecte du biodéchet en mettant en œuvre les moyens suivants :

- redynamiser la collecte en porte à porte des biodéchets en lien avec la stratégie de communication, accompagnée par des évolutions opérationnelles : changement de bacs - format, couleur ;
- pérenniser la collecte des biodéchets en favorisant les bonnes pratiques par une adaptation des fréquences de collecte à la saisonnalité (fréquences estivales bi-hebdomadaires) ;
- compléter l'offre de service en déployant de manière complémentaire la collecte du biodéchet partout où cela sera nécessaire, notamment sur les centres anciens ou l'habitat collectif, par la mise en place de Points d'Apport Volontaire et/ou bacs ;
- développer la distribution et l'usage des bio-seaux ajourés avec utilisation de sachets krafts ;
- rappeler et contrôler la consigne de non-mélange des déchets verts avec le biodéchet alimentaire (de cuisine et de table) ;
- augmenter la captation des biodéchets en favorisant leur collecte dans la restauration collective (restaurants scolaires, restaurants universitaires, hôpitaux, maisons de retraite, prisons, etc.) en proposant une collecte en C2 ;
- accompagner les professionnels (restaurants, commerçants...) dans la connaissance de leurs obligations réglementaires en rappelant et contrôlant l'obligation de la présentation des biodéchets (en cas de mise en place de service public Métropole) et du tri à la source ;
- porter un objectif Zéro Déchet sur les marchés alimentaires



et privilégier le développement d'une collecte en bacs des biodéchets.

Une première phase d'expérimentation est en cours de déploiement sur une zone pilote composée de 10 communes de l'ouest du territoire représentant majoritairement l'habitat pavillonnaire et des centres anciens (zone de la régie de collecte) et du quartier des Grisettes à Montpellier représentant l'habitat collectif.

À ce titre, la Métropole a adhéré au réseau COMPOST PLUS et prévoit le déploiement le plus large des composteurs individuels et composteurs collectifs (en pied d'immeubles et en établissements) ainsi que de composteurs de quartier (chacun composé d'au moins 5 modules de 800 litres). Des référents compostages seront désignés et formés dans les communes.

Une large campagne de communication et la sensibilisation relative à la valorisation des biodéchets prendra de multiples formes, afin de donner une place prépondérante à cet objectif majeur de la stratégie Zéro Déchet.

INDICATEUR	COLLECTE BIODÉCHETS (porte-à-porte + professionnels)					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	
Tonnage annuel (t/an)	1 754	1 807	1 682	1 753	1 891	+138	+7.9%

G - Les « Points Verts »

Les « Points Verts » sont installés aujourd'hui sur l'ensemble du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, constitués principalement de conteneurs d'apport volontaire pour le verre, de conteneurs pour les emballages et papiers ainsi que pour les textiles

La stratégie Zéro Déchet ayant fait de la collecte des biodéchets un objectif prioritaire, complémentairement au développement du compostage sous toute ses formes, la collecte des biodéchets sera redynamisée en l'adaptant à la typologie de l'habitat, qu'il s'agisse de collecte en point d'apport volontaire pour les zones d'habitat pavillonnaire semi-rural ou les centres anciens, ou en porte à porte pour les zones d'habitat urbain dense.

De nouvelles boxes à déchets seront ainsi créés regroupant l'ensemble des flux.

Sur le site www.montpellier3m.fr/verre, une carte interactive permet à chaque habitant de localiser les Points d'Apport Volontaire (PAV) les plus proches de son domicile : colonnes à verre, à tri sélectif, ainsi que les colonnes textiles, qui sont associées à ces Points Verts.



Point d'apports volontaires

INDICATEUR	COLLECTE DU VERRE EN POINTS VERTS (apport volontaire)					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Tonnage annuel (t/an)	9 522	10 130	10 723	11 279	11 914	+635	+5.6%

H - La collecte des textiles usagés

Dans le cadre d'un contrat avec le groupement Philtex&Recycling / Emmaüs Formation Insertion Montpellier, pour la mise en place de conteneurs de récupération de textiles usagés sur le domaine public, 218 emplacements ont été équipés et 630 tonnes de textiles récupérées, puis triées dans des ateliers d'insertion, avant d'être pour partie redistribuées dans les boutiques solidaires « du Hangar ».

Les vêtements, linge de maison, chaussures et objets de petites maroquinerie (sacs, ceintures...) doivent être déposés - dans des sacs fermés, si possible d'un volume inférieur ou égal à 50 litres - dans l'un des conteneurs mis à disposition des habitants de Montpellier Méditerranée Métropole.

En complément, diverses associations caritatives peuvent également recevoir les textiles usagés dans leurs locaux.
N° gratuit : 0 800 673 673

Une carte interactive sur www.montpellier3m.fr/textile permet de localiser l'emplacement des colonnes textiles sur l'ensemble du territoire.



INDICATEUR	COLLECTE DU TEXTILE EN POINTS VERTS (apport volontaire)					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Tonnage annuel (t/an)	1 050	1 136	1 144	630	657	+27	+4.3%

I - Le service d'enlèvement des encombrants

Les déchets concernés sont la literie, le mobilier, l'électroménager, l'audiovisuel, les équipements sanitaires, les équipements de puériculture, portes, fenêtres, planches, outillage, équipements de jardin, vélos, équipements de loisir, ferraille, palettes, emballages volumineux...

En revanche sont interdits à la collecte tous les déchets ménagers spéciaux, les acides, les solvants liquides, les résidus de peintures, les huiles, les pneus, les batteries et les déchets

résultant de travaux importants (terre, gravats, ciment...).

Le mode de collecte à privilégier est l'apport en déchèterie ; cependant, pour les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer, un service complémentaire est proposé gratuitement par Montpellier Méditerranée Métropole.

Les encombrants collectés sont dirigés vers un centre de tri pour en extraire les fractions valorisables.

Sur Montpellier : un ramassage à jour fixe

Une carte interactive disponible sur le site www.montpellier3m.fr/encombrants permet à chaque habitant de connaître le jour de passage à son adresse.

Dans les 30 autres communes : un ramassage sur rendez-vous

Le rendez-vous peut être pris grâce :

- au formulaire en ligne sur le site www.montpellier3m.fr/encombrants
- via le guichet unique en Mairie
- par inscription téléphonique au : 0800 88 11 77

L'évolution de la collecte des encombrants est en cours d'étude pour une harmonisation des dispositifs et pour le développement de nouveaux systèmes de proximité permettant d'assurer la collecte préservante des encombrants permettant d'en assurer une valorisation optimale.

Dans ce cadre, l'usage de la vidéosurveillance sera développé pour traquer la délinquance environnementale, notamment pour les dépôts illicites d'encombrants sur l'espace public et les intrusions dans les déchèteries. L'arrêté de collecte prévoit ainsi des pénalités pour sanctionner les infractions aux règles définies, par ordonnance pénale, amende ou indemnisation du préjudice subi par la collectivité.

INDICATEUR	COLLECTE ENCOMBRANTS EN PORTE-À-PORTE					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Tonnage annuel (t/an)	8 224	8 182	8 165	9 179	8 698	-481	-5.2%

La collecte mobile des petits objets

En 2015, un nouveau service de collecte mobile a été testé sur les quartiers denses du centre-ville de Montpellier afin d'inviter les habitants à se débarrasser de manière écologique de petits objets hifi, de téléphonie, du petit électroménager, des déchets toxiques, des textiles... qui ne peuvent pas être déposés dans le bac d'ordures ménagères.

Ce service permet aux populations ayant un accès moins aisé aux déchèteries implantées dans la périphérie, de bénéficier du service de tri. Une remorque a été acquise par Montpellier Méditerranée Métropole afin d'être déployée chaque mois en une dizaine de sites répartis sur le quartier centre de la ville de Montpellier.

Le stationnement de la remorque mobile est également l'occasion de renseigner les usagers sur les enjeux et les dispositifs du tri et de la propreté en centre-ville.

10 rendez-vous ont lieu par mois (3^e et 4^e lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi du mois, de 8h à 14h30).

Chaque année, ce sont :

- 100 collectes mobiles réalisées sur les 10 emplacements
- Près de 3 000 contacts (dépôts, renseignements, sacs jaunes...)
- + de 2 000 dépôts

COLLECTE MOBILE

UN CAMION DE COLLECTE ÉCOLOGIQUE EN BAS DE CHEZ VOUS

3^e LUNDI du mois Plan Cabanes	4^e LUNDI du mois Rue de la Cavalerie (Gymnase des Beaux-Arts)
3^e MARDI du mois Parking des Arceaux (parking payant)	4^e MARDI du mois Place Molière (Gymnase des Beaux-Arts)
3^e MERCREDI du mois Place Carnot	4^e MERCREDI du mois Place Jean Jaurès
3^e JEUDI du mois Place Albert 1 ^{er} (devant Régie)	4^e JEUDI du mois Place de Phocée (Gymnase des Beaux-Arts)
3^e VENDREDI du mois Parc Clemenceau	4^e VENDREDI du mois Place Paul Bec

10 rendez-vous par mois * de 8h à 14h30

Venez déposer
petit électroménager, vêtements, téléphones, matériel informatique, cartouches d'encre, piles, produits dangereux (peinture, solvants, batteries), radiographies.

Mais aussi **retirer** vos sacs jaunes de tri des déchets recyclables (avec bon de retrait), vos sacs pour déjections canines ou vous **informer** sur le tri et la propreté.

* Hors mois de juillet - août et 25 décembre.

Ensemble, éco-responsables.

ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ
N° gratuit 0 800 88 11 77
montpellier3m.fr/dechets

J - Des collectes de réemploi au bénéfice de l'économie circulaire

Emmaüs et ERCA-Initiatives (atelier d'insertion et ressourcerie) réalisent également ensemble des collectes de dons en porte-à-porte dans les communes, permettant d'allier solidarité et réduction des déchets par réemploi.

À noter que comme chaque année depuis 2018, des parcs à sapins ont été installés dans les communes de la Métropole. Fort du succès rencontré les années précédentes, les initiatives se sont développées et ce sont 57 parcs qui ont été déployés en janvier 2022 à travers le territoire métropolitain, dont 28 pour la Ville de Montpellier.

8 033 sapins y ont été déposés en 4 semaines, permettant ainsi de gagner en propreté, tout en permettant le recyclage en compost des arbres de Noël.

Un premier conteneur de réemploi a été installé début 2022 sur la déchèterie de Baillargues dont Emmaüs assurera la gestion des objets déposés par les usagers. 3 ressourceries généralistes seront également créées sur le territoire de la métropole en 2022.

Ensemble, éco-responsables.

ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ
N° gratuit 0 800 88 11 77
montpellier3m.fr/parcasapins

57 parcs à sapins

RECYCLEZ VOTRE SAPIN

NE LE JETEZ PLUS DANS LA RUE !

À MONTPELLIER • PÉROLS • LATTES • SAINT-JEAN-DE-VÉDAS • JUVIGNAC
CASTELNAU-LE-LEZ • VILLENEUVE-LES-MAGUELONE • MONTEFERRIER-SUR-LEZ
CRÉS • VANDARQUES • SUSSARGUES • SAINT-BRÉS

► Ouverts 7J/7 et 24H/24
Du 26 décembre 2021 au 24 janvier 2022

DANS LES 20 DÉCHÈTERIES DE LA MÉTROPOLÉ
► 1 sapin déposé = 50 litres de compost de biodéchets offerts

K - La collecte auprès des professionnels

La collecte des cartons des commerçants

INDICATEUR	COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Tonnage annuel (t/an)	973	1 091	1 221	1 014	1 104	+90	+8.9%

Depuis 2006 a lieu une collecte séparée des cartons des commerçants de l'hypercentre de Montpellier, tous les jours sauf le dimanche.

En 2009, une réflexion a été menée avec les représentants des commerçants et des riverains et la ville de Montpellier qui a conduit à la signature d'une charte d'engagements pour la propreté de l'Ecusson ; elle dispose notamment que la collecte des cartons est réalisée en fin d'après-midi et que les cartons doivent être déposés juste avant la collecte pour ne pas encombrer l'espace public pendant la journée.



La collecte du verre des commerçants

INDICATEUR	COLLECTE DU VERRE DES PROFESSIONNELS					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Tonnage annuel (t/an)	628	769	693	589	437	-152	-25.8%

Le service mis en place également en 2006 sur l'hypercentre de Montpellier consiste à réaliser une collecte en service complet auprès des producteurs de verre usagé, ceux-ci se voyant dotés gratuitement d'une caisse ou d'un conteneur spécialisé destiné à recueillir le verre à l'intérieur de l'établissement dans l'attente de la collecte.

Chaque établissement est collecté 3 fois par semaine.

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Zéro Déchet responsabiliser l'ensemble des usagers et de les inciter à mettre en œuvre les modes de collecte et traitement permettant d'assurer la valorisation la plus large possible.



La valorisation



Balle d'aluminium au centre de tri DEMETER

17 802

**tonnes
d'emballages
ménagers
valorisés**

39 303

**tonnes de
compost normé
produit par
AMETYST**

2 300

**logements
chauffés
grâce à
AMETYST**

La valorisation

A - La valorisation matière	p. 28
B - La valorisation organique	p. 29
C - La valorisation énergétique...	p. 30

Plus de 55 % des déchets du territoire montpellierain sont valorisés par recyclage matière, production de compost ou d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, l'utilisation de la biomasse est bien développée sur la collectivité, avec notamment les chaufferies des Universités et de Port Marianne, les unités de valorisation du biogaz du Thôt et d'AMETYST.

	TONNES/AN					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Total valorisation organique	36 504	35 451	39 933	38 417	44 528	+6 611	+15.9%
Total recyclage	45 508	47 344	47 099	46 735	52 602	+5 807	+12.6%
Total incinération avec valorisation énergétique	45 180	41 407	23 313	35 643	35 215	-428	-1.2%
Total stockage ISDnD	83 811	94 664	104 307	78 851	96 725	+17 874	+22.7%
Total inertes déchèteries (stockage et ISDI)	18 489	18 503	19 264	17 276	20 704	+3 428	+19.8%

A - La valorisation matière

En 2021, à partir des emballages triés par les habitants de Montpellier Méditerranée Métropole, de nouveaux produits ont pu être fabriqués. Par exemple :

	12 351 tonnes de verre triées → 26 406 438 nouvelles bouteilles	
	18 342 tonnes de papiers-cartons → 39 838 694 caisses en cartons	
	183 tonnes de briques alimentaires → 1 019 337 rouleaux de papier cadeaux	
	694 tonnes de PET triées → 1 258 440 pulls polaires (bouteilles et flacons plastique transparent)	
	692 tonnes de PEHD triées → 4 704 bacs de collecte (bouteilles et flacons plastique opaque)	
	1 807 tonnes d'acier triées → 2 220 852 boules de pétanque	
	1 022 tonnes d'aluminium triées → 598 962 trottinettes	

B - La valorisation organique

La valorisation des déchets végétaux, issus des déchèteries ou des apports directs des habitants, a été assurée sur les unités de Grammont, gérée en régie par Montpellier Méditerranée Métropole, et de Pignan, en exploitation privée, pour permettre notamment la production de coproduits (broyats) alimentant le process de méthanisation à AMETYST ou pour la digestion des boues sur les stations d'épuration de Baillargues et Fabrègues.

39 303 tonnes de compost ont ainsi été produites en 2021.

L'unité AMETYST a engagé début 2021 sa mutation pour s'inscrire dans les objectifs de valorisation optimale des biodéchets de la stratégie Zéro Déchet. La « ligne verte » a ainsi été mise en service pour composter directement les 1 891 tonnes de biodéchets en équivalent bio.

La captation et la valorisation des biodéchets constituent un enjeu majeur et prioritaire de la stratégie Zéro Déchet de Montpellier Méditerranée Métropole. Actuellement, ces biodéchets alimentaires (définis comme tout déchet biodégradable de cuisine ou de table), et petit déchet de jardin, issu notamment des ménages, des établissements de restauration collective, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail restent encore trop souvent mélangés aux déchets résiduels non triés (poubelle « grise ») et constitue un coût supplémentaire de transport, de traitement et d'élimination. Sur le territoire de la Métropole, la fraction maximale de ces biodéchets captables est actuellement évaluée entre 40 et 60kg/hab/an en fonction des typologies d'habitat et des moyens déployés (collecte en porte à porte, points d'apport volontaire, compostage individuel ou de proximité...).

Afin de détourner ces biodéchets de la poubelle grise, et d'anticiper l'obligation réglementaire de la généralisation du tri à la source des biodéchets en 2025, la Métropole va développer une politique de rupture et proactive, en vue de la captation et de la valorisation de ces biodéchets, en développant une pluralité de moyens de collecte à disposition des usagers, et en privilégiant le recours massif au compostage sur des zones plus rurales de la Métropole.

Il convient en effet de tout mettre en œuvre pour favoriser le retour au sol des biodéchets, sous forme de compost et autres matières organiques telles que les broyats de déchets verts, qui contribuent au maintien de la fertilité des sols sans utilisation d'intrants chimiques, de lutte contre l'érosion et permettent de répondre aux problématiques de préservation des terres et d'accompagnement à la transition agro-écologique, en cohérence avec les démarches relatives au PCAET et au PAT.

Dans la continuité d'un cycle vertueux de captation des biodéchets, la valorisation ultime des déchets verts et biodéchets



Compost

est un enjeu clé de la Métropole. La filière de traitement des déchets verts de Montpellier Méditerranée Métropole est aujourd'hui structurée autour de deux exutoires, à l'Ouest du territoire, à Pignan (géré dans le cadre d'un marché public de prestations de service) ; et à l'Est du territoire, la plateforme de Grammont dont l'exploitation est désormais confiée à un opérateur privé dans le cadre d'un nouveau marché de prestations de services.

L'utilisation des composts contribue, outre ses fonctions d'amendement des sols, à la captation du carbone (initiative « 4 pour 1000 ») : il convient d'engager des coopérations avec le monde agricole et de déterminer des exutoires locaux, y compris sur l'espace public, pour la récupération des déchets verts et la valorisation des composts, et limiter le tourisme des déchets.

Afin de parfaire le maillage des installations, il s'agit également de porter la création de plateformes de compostage sur un territoire élargi aux intercommunalités mitoyennes qui permettra de développer les possibilités de synergies de récupération et valorisation des biodéchets.

De même, l'usage d'un broyeur mobile favorisera le développement d'un service de proximité pour la valorisation des déchets verts des particuliers.

Il s'agit ainsi pour la Métropole de :

- optimiser la gestion de la plateforme de broyage de déchets verts de Grammont dans le cadre du nouveau marché d'exploitation et développer l'usage d'un broyeur mobile ;
- porter la création d'un maillage de plusieurs plateformes de compostage, sur le territoire ou éventuellement en mutualisation avec d'autres collectivités ;
- engager des coopérations avec le monde agricole pour la récupération des déchets verts et autres matières organiques ;
- limiter le tourisme des déchets en déterminant des exutoires locaux (Métropole et territoires limitrophes) en vue de la valorisation du compost et autres matières organiques.

C - La valorisation énergétique

L'unité de valorisation du biogaz du Thôt

À la fermeture de la décharge du Thôt, une installation de valorisation énergétique du biogaz issu de la dégradation naturelle des déchets a été mise en œuvre.

Ce site permet de produire annuellement jusqu'à 7 500 MWh d'électricité et d'éviter ainsi le rejet dans l'atmosphère de plus de 2 000 tonnes équivalent CO² par an.

INDICATEUR	ÉNERGIE PRODUITE PAR L'UNITÉ DE BIOGAZ DE LA DÉCHARGE DU THÔT					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
kWh/an	4 378 000	4 430 000	4 048 000	4 196 000	2 416 000	-1 143 000	-32.1%

La baisse de production correspond au processus de dégradation progressive des déchets stockés.

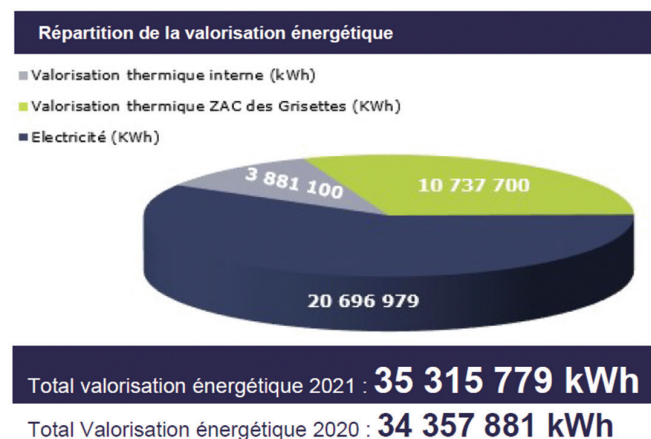
La production d'énergie sur l'unité de méthanisation AMETYST

La production d'électricité et de chaleur

L'unité de méthanisation AMETYST, en service depuis 2008, permet de valoriser la fraction organique des ordures ménagères en produisant notamment du biogaz pour la production d'électricité et de chaleur (cogénération) et contribue ainsi à la production d'énergies renouvelables.

La quantité et la qualité constante du biogaz produit permet l'optimisation du fonctionnement des moteurs de cogénération et la livraison constante de chaleur aux logements et commerces de la ZAC des Grisettes et, depuis fin 2015, à la clinique Saint Roch. 20 697 MWh électriques ont été produits et réinjectés sur le réseau public, ainsi que 10 737 MWh thermiques transférés vers le réseau de chaleur urbain du quartier des Grisettes, auxquels il convient de rajouter 3 881 MWh de chaleur consommée pour les besoins propres de l'unité. Les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes sont alimentés depuis AMETYST.

Après les premières années de mise en service et grâce aux efforts réalisés par l'exploitant depuis 2012, AMETYST a atteint un niveau optimal de production.



INDICATEUR	NOMBRE DE KWh GÉNÉRÉS PAR L'UNITÉ DE MÉTHANISATION AMETYST					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
KWh/an	34 656 102	34 153 351	36 795 939	34 357 881	35 315 779	+957 898	+2.8%

La valorisation énergétique des refus de tri à haut pouvoir calorifique

Dans le cadre de la filière globale de traitement des déchets ménagers et assimilés votée en 2002 par le Conseil communautaire de l'Agglomération de Montpellier, basée sur la complémentarité des filières, les refus à haut pouvoir calorifique (PCI) des unités de tri et traitement des déchets de la Métropole, AMETYST et DEMETER, ont représenté 64 350 tonnes en 2021, dont 28 820 tonnes ont été traitées en unités de valorisation énergétique. Ces refus à haut PCI ont été traités pour leur très grande majorité (83%) dans des sites et unités du Languedoc-Roussillon.



Unité de méthanisation AMETYST

Le traitement



Unité de méthanisation AMETYST

28 562

**tonnes de
recyclables sec
entrantes
au centre de tri
DEMETER**

1 891

**tonnes
de biodéchets
traitées
sur AMETYST**

16 767

**tonnes
de déchets verts
broyées
à Grammont**

Le traitement

A - L'unité de méthanisation AMETYST...	p. 32
B - Le centre de tri DEMETER.....	p. 33
C - L'ISDND de Castries.....	p. 35
D - La plateforme de Grammont.....	p. 36

E - L'unité de valorisation énergétique OCREAL...	p. 36
F - Les unités complémentaires gérées par des structures privées.....	p. 36

A - L'unité de méthanisation AMETYST

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation de l'usine AMETYST a pris effet le 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 10 ans, soit une échéance au 31 décembre 2024. La société éponyme AMETYST assure l'exploitation de l'unité de traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés (OMR) et des biodéchets collectés en porte-à-porte de la Métropole, par méthanisation avec valorisation organique et énergétique.

AMETYST a traité en 2021 la totalité des 130 370 tonnes de déchets collectés sur le territoire de la Métropole dont 128 480 tonnes de déchets résiduels et 1 891 tonnes de bio déchets, en augmentation de 2,8% par rapport à 2020 (126 862 tonnes) dont le tonnage était resté stable par rapport à 2019 (très légère augmentation de 0,2%), faisant suite à une diminution de 2,4% en 2019 et une baisse déjà enregistrée de 1,1 % en 2018. L'unité AMETYST a également accueilli 8 115 tonnes de déchets tiers, à comparer aux 6 321 tonnes de 2020.

L'unité AMETYST a engagé début 2021 sa mutation pour s'inscrire dans les objectifs de valorisation optimale des biodéchets de la stratégie Zéro Déchet. La « ligne verte » a ainsi été mise en service pour composter directement les 1 891 tonnes de biodéchets en équivalent bio. AMETYST devient ainsi la première plateforme de compostage des biodéchets, trois autres installations sont prévues sur le territoire en 2022.

Le procédé « d'ultracriblage » mis en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public démarré au 1^{er} janvier 2015 a permis de produire 39 303 tonnes de compost conformes à la norme NFU 4051 (en augmentation de 18,4% par rapport aux 33 197 tonnes de 2020) qui ont été valorisées dans leur grande majorité dans un rayon de 60 kilomètres. 2 030 tonnes de métaux ferreux et non ferreux ont également été extraites et valorisées.

Il convient de noter que la Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) transpose au niveau national le paquet économie circulaire de l'Union Européenne adopté au printemps 2018, qui demande aux pays de l'UE de mettre en place le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023. Complémentairement, le projet de « socle commun » relatif aux Matières Fertilisantes et Supports de Culture, actuellement en cours de discussion entre les pouvoirs publics et les parties prenantes, impacteront fortement la filière de valorisation organique des déchets de la Métropole en prohibant, au regard du process actuel de l'unité AMETYST, la production de compost à partir des OMR dans un délai compris entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026 au plus tard.

En l'état, les prescriptions du projet de « socle commun des MFSC » ne permettraient plus aucun retour à la terre des composts NFU 44051 issus de la fraction OMR de l'unité AMETYST et obligerait à leur stockage en ISDND, d'autant que la date d'application envisagée ne permet pas d'envisager les solutions pour la reconversion de la filière pour l'ensemble des tonnages actuellement produits, alternatives à l'élimination qui semble dès lors la seule perspective.

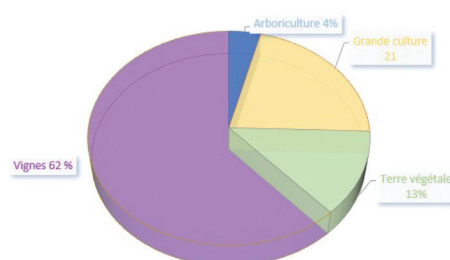
La nouvelle stratégie en matière de prévention et gestion des déchets définie par Montpellier Méditerranée Métropole qui prévoit pour AMETYST des objectifs ambitieux en matière de prévention et gestion des déchets, notamment au travers de l'objectif Zéro Déchet et de valorisation des biodéchets au travers de la transition de l'unité AMETYST, s'inscrit parfaitement dans cette démarche d'excellence des composts.

La production d'énergie s'est établie en 2021 à 35 516 MWh électriques et thermiques valorisés en auto consommation, revente au réseau électrique, alimentation du réseau de chaleur de la ZAC des Grisettes et du réseau de chaud et de froid de la nouvelle polyclinique Saint Roch (34 358 MWh en 2020). Les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes dont la réalisation est en cours de finalisation seront alimentés depuis AMETYST. L'installation de pré-traitement des effluents opérationnelle depuis fin 2016, au terme de la période de montée en charge du process biologique fonctionne également conformément aux performances contractuelles.

En ce qui concerne le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'installation, celui-ci fait l'objet d'un contrôle technique et financier, effectué par un groupe de sociétés spécialisées, désignées par la Métropole. Le contrôle technique porte sur les performances de l'usine, la bonne réalisation de l'entretien et de la maintenance, ainsi que l'enveloppe de travaux d'amélioration dus annuellement par l'exploitant. Des visites semestrielles du site ont lieu à cet effet.

Concernant la qualité de service public, on peut rappeler qu'en 2019, AMETYST a mis en place et obtenu conformément à son engagement contractuel, la certification énergétique ISO 50 001, qui a favorisé l'optimisation de la consommation électrique. Les eaux usées industrielles brutes sont quant à elles partiellement reprises dans le process, limitant ainsi la consommation d'eau. Leur surplus est envoyé vers la station interne de pré-traitement construite en 2016 dans le cadre du nouveau contrat de DSP. Les eaux pré-traitées sont ensuite envoyées vers le réseau collectif d'eaux usées, pour traitement final à la station d'épuration MAERA. Les trois biofiltres destinés au traitement de l'air présentent un bon rendement épuratoire, les valeurs limites de rejet sont parfois en très léger dépassement, mais la trace olfactive est en très nette diminution comme l'attestent les riverains régulièrement rencontrés dans le cadre du comité de suivi.

Répartition des cultures réceptrices de compost :



Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

- En matière de traitement de l'air, les travaux du dispositif de captation et de traitement de l'air en sortie des BRS pour achever de traiter les nuisances ressenties ont été mis en service fin 2016 et sont en phase de réglage.
- En matière de sécurité incendie, les travaux engagés sur les recommandations des experts prévention de l'assureur permettent d'assurer une protection optimale des installations.
- Le choix de créer sur site une installation de pré-traitement des effluents a permis en outre une amélioration de la qualité des effluents liquides rejetés dans le réseau d'assainissement.

Dans le cadre de l'évaluation du système de management environnemental, un audit annuel de suivi a été réalisé et la qualification d'organisation « mature » a été reconduite.

INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT UNITÉ DE MÉTHANISATION AMETYST					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Tonnage annuel (t/an)	131 282	129 864	126 634	126 862	130 371	+3 509	+2.8%

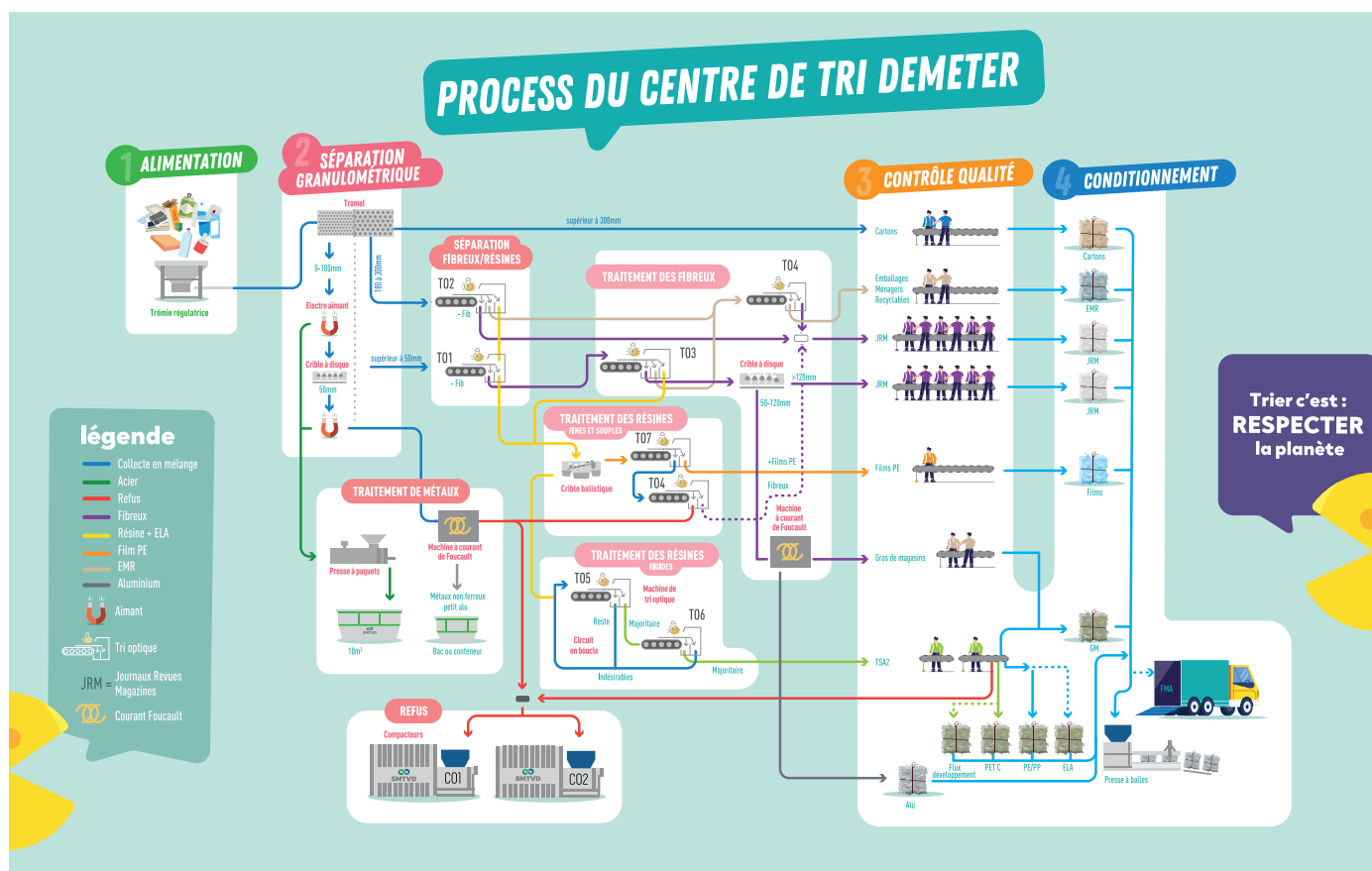
B - L'extension et la modernisation du centre de tri DEMETER

Le centre de tri

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER construit par la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France.

Pendant 25 ans, il a accueilli les collectes sélectives des 31 communes membres.

Le nouveau process de tri du Centre DEMETER, permet aujourd'hui de recevoir et trier tous les emballages plastiques alimentaires, et une extraction plus poussée des plus petits emballages métalliques, en complément des matériaux qui étaient triés par le passé. Cette performance est rendu possible par une automatisation renforcée, s'appuyant notamment sur la technologie du tri optique.



		TONNAGE CENTRE DE TRI (t/an)		
		2017	2018	2019
TONNAGE ENTRANT		23 575	24 181	24 163
TONNAGE VALORISÉ	Acier	392	406	304
	Aluminium	5	5	29
	Cartons	2 767	2 745	2 132
	Papiers	12 971	12 739	6 357
	EMR + GM (cartonnettes, autres papiers cartons...)			3 633
	Emballages Liquides Alimentaires	4	3	73
	Plastique PET Clair	551	586	601
	Plastique PET Foncé	152	173	
	Plastique PEHD	286	272	
	PE-PP (flacons produits ménagers)			497
	Films plastiques (souples)			36
	Total valorisé	17 128	16 929	13 662
% valorisé sur tonnage entrant		73%	75%	70%

Au terme des deux premières années de l'extension des consignes de tri, il convient de noter que si elle a entraîné une augmentation des tonnages de déchets recyclables à hauteur de 28 562 tonnes, celle-ci montre un déficit dans l'atteinte des performances initialement attendues qui se traduit sur la Métropole comme sur l'ensemble du territoire national par une augmentation significative de taux de refus et d'indésirables qui s'établit désormais entre 30% et 35% en lieu et place des 25% constatés avant modification des consignes.

DEMETER s'est dotée d'un parcours pédagogique pour sensibiliser les élèves de Montpellier Méditerranée Métropole à partir de 6 ans aux enjeux du tri. Des visites, encadrées par une association, ont lieu pendant les vacances scolaires à destination des usagers.

		TONNAGE CENTRE DE TRI (t/an)	
		2020	2021
TONNAGE ENTRANT		25 197	28 562
TONNAGE VALORISÉ	Acier	550	614
	Aluminium	111	185
	Cartons	2 851	3 484
	Journaux, revues, magazines	4 595	4 624
	EMR + GM (cartonnettes, autres papiers cartons...)	5 713	6 616
	Emballages Liquides Alimentaires	208	183
	PETc (bouteilles eaux minérales)	680	694
	Flux dév. (mix plastiques)	350	428
	PE-PP (flacons produits ménagers)	616	692
	Films plastiques (souples)	291	403
Total valorisé		15 965	17 924
% valorisé sur tonnage entrant		70%	70%



Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

La qualité des méthodes d'exploitation repose sur la certification de l'organisation de la société exploitante suivant trois référentiels :

- ISO 9001 pour la Qualité
- ISO 14001 pour l'Environnement
- OHSAS 18001 pour la Santé, la Sécurité et les conditions de travail

C - L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de Castries (ISDnD)

Mise en service en septembre 2008, l'ISDnD de Castries accueillait les encombrants collectés en déchèteries, les refus de tri des encombrants collectés en porte à porte, les déchets de nettoyage de voirie des communes membres de la Métropole, ainsi qu'une partie des sous-produits non valorisables de l'unité de méthanisation AMETYST pour une capacité technique de 83 000 tonnes par an.

Afin d'assurer la continuité du service suite à la fermeture de l'installation de stockage fin 2019, Montpellier Méditerranée Métropole a recherché de nouvelles capacités d'accueil et de traitement des refus issus des unités de prétraitement ainsi que des encombrants issus du service des déchèteries, conformes au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Ce plan, approuvé fin 2019, définit les nouveaux objectifs et cadres de la prévention et de la gestion des déchets

à horizon de 6 et 12 ans (2025 et 2031). Au regard de ces objectifs, le constat dressé de la disponibilité de capacités suffisantes de traitement sur le territoire de la région conduit en l'élargissement des zones de chalandise des installations de traitement autorisées.

Cette fermeture a donc modifié en 2020 de façon significative l'économie de la filière de traitement des déchets de la Métropole en générant une augmentation des dépenses de plus de 10 M€. Le montant global de la gestion des marchés pour l'élimination des déchets ultimes, répartis selon 4 lots (fonction du type de déchets à traiter) a ainsi été de 20 M€ en 2021.

Au terme de l'instruction du dossier de cessation d'activité et de la procédure de consultation des entreprises, les travaux de couverture définitive du site seront conduits au 1^{er} semestre 2022.

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

Tout au long de l'année 2021, Montpellier Méditerranée Métropole a procédé à un nombre important de mesures de contrôle et de suivi prescrites par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2013 portant, entre autres, sur les eaux de ruissellement interne (eaux pluviales), les eaux souterraines dont la source de Fontgrand, la Cadoule (Indice Biologique Global Normalisé), la faune et la flore, le bruit, les tirs de mine, le biogaz, le suivi des odeurs...



D - La plateforme de Grammont

La valorisation des déchets verts, principalement déposés dans les déchèteries (Points Propreté) de la Métropole, est assurée pour partie par la plateforme de valorisation de Grammont exploitée en régie : en 2021, elle a traité 16 767 tonnes en provenance des déchèteries de la moitié Est du territoire, des services techniques municipaux des communes de la Métropole et des entreprises d'espaces verts. La majorité des végétaux reçus a été broyée et livrée à l'unité de méthanisation AMETYST pour servir de structurant à la maturation des digestats, ou encore à la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Baillargues, pour servir à la fabrication de compost. Un nouveau marché d'exploitation a été conclu fin 2021 afin d'optimiser la gestion de la plateforme de Grammont.

5 225 tonnes de déchets verts en provenance des déchèteries de l'Ouest de la Métropole ont été traitées par l'établissement Véolia de Pignan, bénéficiaire d'un marché public de

prestations de service conclu avec la Métropole. Elles ont été soit broyées et utilisées en co-produits pour le compostage de boues issues des stations d'épuration des eaux usées de la Métropole, soit directement compostées sur place.

La stratégie Zéro Déchet prévoit également de porter la création d'un maillage de plusieurs plateformes de compostage, sur le territoire ou éventuellement en mutualisation avec d'autres collectivités.

Afin d'assurer la meilleure valorisation des déchets verts, des coopérations seront engagées avec le monde agricole pour la récupération des déchets verts et autres matières organiques et la limitation du tourisme des déchets en déterminant des exutoires locaux (Métropole et territoires limitrophes) en vue de la valorisation du compost et autres matières organiques.

E - L'unité de valorisation énergétique OCREAL

Le marché conclu avec la société OCREAL et les obligations relatives à la délégation de service public transférées du syndicat mixte « Entre Pic et Etang » sont arrivés à échéance au 30 juin 2019.

Dans le cadre des contrats conclus pour l'élimination des refus des installations de traitement et des déchets ultimes de la Métropole, l'unité OCREAL est intégrée dans le panel des installations d'accueil.



Unité de valorisation énergétique OCREAL

F - Les unités complémentaires de traitement gérées par des structures privées

20 704 tonnes de déchets inertes issus des Points Propreté en 2021 ont été transférées sur le site géré par la société SOVAMI à Grabels (triés et en grande partie réutilisés, par exemple en remblai routier).

8 698 tonnes d'encombrants collectés en porte-à-porte ont elles aussi été triés par catégorie de matériaux, sur le centre de tri DiB exploité par la société SMN à Garosud situé sur la commune de Montpellier.

8 963 tonnes de bois collectées en Point Propreté ont été expédiées sur le centre de tri et de valorisation de VEOLIA à Pignan et 98 % valorisées, soit en bois de chauffage (bois de classe A) pour alimenter la chaufferie bois de l'université Paul Valéry située à Montpellier, soit en panneaux d'agglomérés (bois de classe B) dont les usines de transformation se situent en Italie et en Espagne.

La stratégie Zéro Déchet vise également à récupérer une partie du bois de classe A pour la fabrication de composteurs, individuels ou de quartier.

L'exploitation des Points Propreté – déchèteries



Point Propreté de Baillargues

78 822

**tonnes
collectées**

3

**nouvelles bennes
éco-mobilier
mises en place en 2021**

12

**unités privées
prévues pour l'accueil
des professionnels
sur la métropole**

L'exploitation des Points Propreté – déchèteries

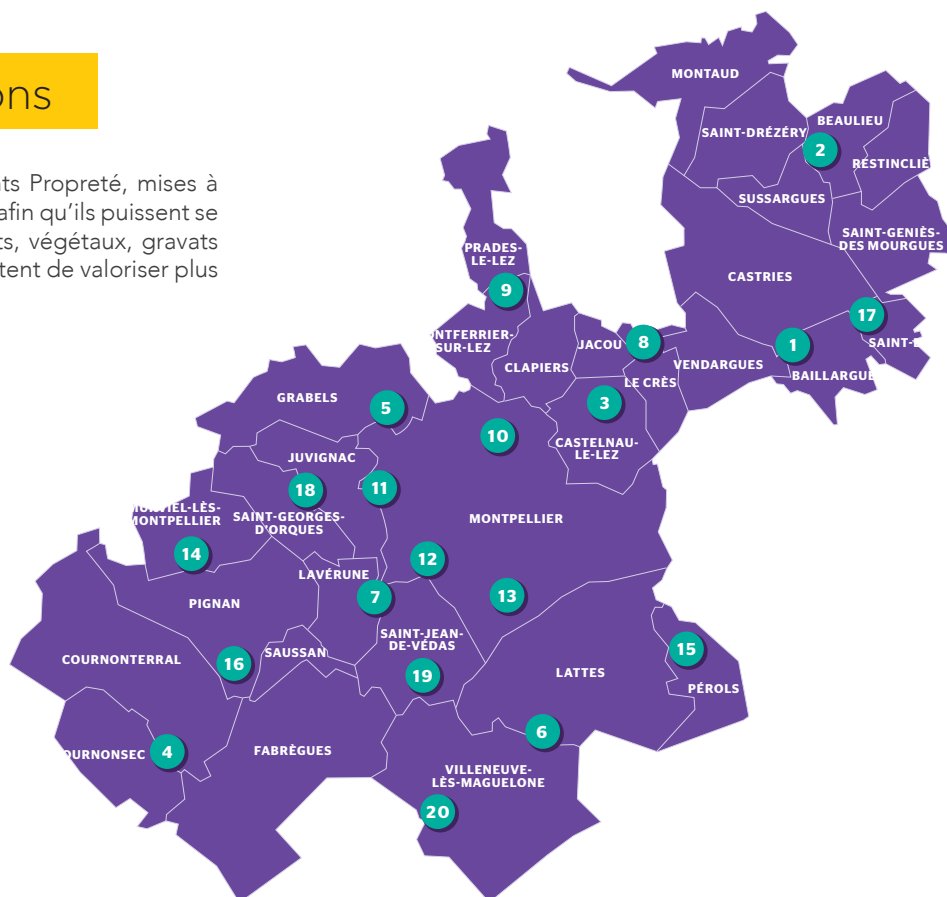
A - Les installations	p. 38
B - Les filières.....	p. 40
C - Le programme de modernisation des déchèteries	p. 40

A - Les installations

Les 20 déchèteries, appelées aussi Points Propreté, mises à disposition des habitants sur le territoire afin qu'ils puissent se débarrasser de leurs objets encombrants, végétaux, gravats et déchets spéciaux ou toxiques, permettent de valoriser plus des deux tiers des déchets déposés.

L'accès au service est réservé aux ayants droit, c'est-à-dire aux ménages et autres petits producteurs de déchets munis d'un titre d'autorisation et implantés dans le périmètre de Montpellier Méditerranée Métropole, utilisant des véhicules de tourisme ou des véhicules utilitaires d'un poids total en charge maximal de 3,5 tonnes.

Les dépôts sont acceptés dans la limite d'un mètre cube sans toutefois excéder 2 tonnes par semaine, par usager et par site.



En lien avec les dispositions du décret du 10 mars 2016 qui oblige une grande partie des entreprises productrices à trier les flux de papier, métal, plastique, verre et bois, et qui instaure d'autre part une obligation de reprise par les distributeurs, Montpellier Méditerranée Métropole a accompagné l'amélioration des pratiques de tri et de réduction des déchets chez les professionnels dans le cadre d'un travail d'échanges et de concertation avec les acteurs économiques locaux (CCI, CMA, CAPEB, fédérations professionnelles et opérateurs spécialisés dans le tri et la valorisation des déchets).

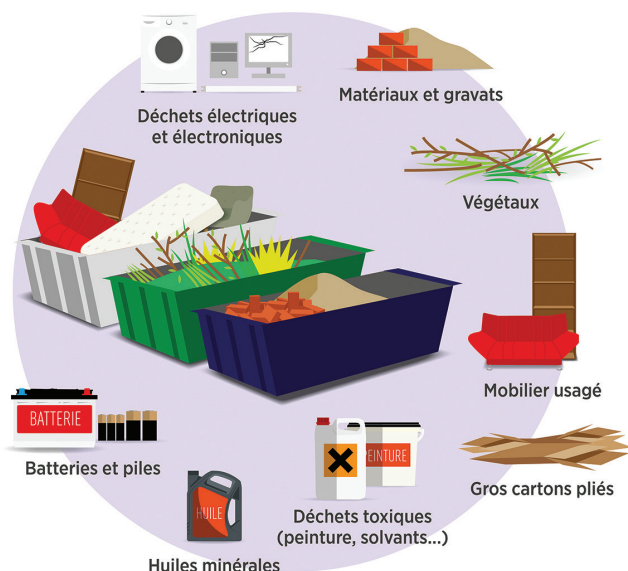
Ainsi, depuis 2017, l'annexe 2 à l'arrêté n°A2017-52 précise le règlement intérieur des Points Propreté, avec une nouveau-

té, la limitation du gabarit des véhicules entrants à 2 mètres de haut. Ces dispositions ont permis de renforcer des installations privées existantes de recyclage et de valorisation des déchets d'activités économiques et d'en faire émerger de nouvelles dans un objectif de maillage du territoire : depuis début 2017, 12 installations privées offrent sur le territoire métropolitain une solution aux producteurs de déchets en gros volumes répondant aux nouvelles exigences réglementaires d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets.

Localisation de ces installations disponible sur :
<https://www.montpellier3m.fr/decheteries>
 et <https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr>

INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT POINTS PROPRETÉ (DÉCHÈTERIES)					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Tonnage annuel (t/an)	71 545	75 395	73 680	68 205	78 822	+10 617	+15.6%

L'année 2020 avait été marquée par la fermeture des installations pendant la période de confinement liée au COVID-19.



Le site www.montpellier3m.fr/decheteries donne toutes les informations sur ces installations (horaires, accès,...).

	TONNAGE POINTS PROPreté (Déchèteries) (t/an)						Évolution 2020/21
	2017	2018	2019	2020	2021		
Inertes	18 491	18 503	19 264	17 419	20 704	SOVAMI - Grabels	+18.9%
Bois	9 648	8 978	8 921	7 814	8 963	ACTISOL - Pignan	+14.7%
Végétaux	9 688	11 913	10 230	11 056	11 549	Plateforme GRAMMONT	+4.5%
	6 982	7 390	6 238	5 220	5 225	ACTISOL - Pignan	+0.1%
Métaux	1 215	1 175	1 848	1 484	2 025	AUBORD recyclage	+36.5%
Cartons	2 188	2 604	2 054	2 066	2 514	SMN - Montpellier	+21.7%
DEEE	687	759	932	1 216	1 323	Emmaüs/Ressourcerie + ERCA	+8.8%
Déchets spéciaux	412	490	544	567	594	TRIADIS + filière Eco DDS	+4.8%
DEA (meubles)	1 047	2 020	2 714	2 146	3 709	Filière ECO-MOBILIER	+72.8%
Encombrants	867	1 293	1 045	19 218	22 159	SMTVD / SMN	+15.3%
	20 320	20 253	19 496				

Les efforts de sensibilisation et d'information des usagers ont permis en 2021 à la Métropole d'obtenir des performances de valorisation des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) supérieures à la moyenne nationale des collectivités urbaines.

La continuité du service pendant l'épisode de COVID 19

En dehors d'une courte période de fermeture des déchèteries lors du premier confinement du printemps 2020, les services de collecte et traitement des déchets ménagers n'ont jamais été interrompus lors de la pandémie.

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

Au-delà des travaux de rénovation qui auront notamment pour objectif de remettre à niveau les dispositifs d'assainissement et de sécurité des installations, le changement en 2016 de l'ensemble des armoires à déchets spéciaux par des équipements plus grands répondant aux dernières normes environnementales a pour effet d'améliorer significativement les conditions de stockage et les quantités de ces déchets toxiques ou dangereux déposés par les ménages.

B - Les filières

Depuis 2014, 19 bennes « Eco-mobilier » sont désormais en service dans les déchèteries, gérées par l'éco-organisme qui prend en charge l'évacuation et la valorisation issus des déchets d'équipements d'ameublement (Mobilier) déposés par les usagers. Ces bennes ont permis en 2021 de collecter 3 680 tonnes de DEA à la charge exclusive d'Eco-mobilier.

Depuis 2006, Montpellier Méditerranée Métropole fait collecter par Emmaüs les équipements électriques et électroniques usagés déposés par les habitants dans les déchèteries : environ 10% d'entre eux sont réparés et remis en vente à bas prix auprès des personnes défavorisées, le solde étant confié à l'éco-organisme Ecologic pour être dépollué, démantelé et valorisé : 1 323 tonnes ont été collectées en 2021.

C - Le programme de modernisation des déchèteries

Le parc des déchèteries de Montpellier Méditerranée Métropole est composé de 20 installations, qui constituent l'un des réseaux les plus denses du territoire national au regard du nombre d'habitants. Nombre des équipements datent de plus de vingt ans et offrent un niveau de qualité dégradé. Un programme pluriannuel de modernisation des installations a été adopté en février 2016 ayant pour objectif principal d'assurer la conformité technique réglementaire, d'améliorer la sécurité des usagers lors des opérations de vidage et d'améliorer la signalétique.

En février 2016 et pour un coût global prévisionnel de 7,1 M€, a été adopté un programme pluri-annuel de modernisation des installations afin de les rendre plus attractives et d'accroître le taux de valorisation des déchets.

Ce programme de rénovation des déchèteries, qui se déroulera sur plusieurs exercices afin d'assurer la continuité du service, prévoit principalement :

- la mise à niveau des installations en matière de gestion des eaux de plateforme, de stockage des déchets diffus spéciaux et de dispositifs antichute ;
- la remise à niveau des éléments d'infrastructure (quais, voirie) et de clôture des sites frappés de vétusté ;
- la mise en place de dispositifs d'aide à la gestion et de sécurité (contrôle d'accès, vidéo surveillance) ;
- la création d'une identité visuelle pour l'ensemble du parc.

Après la rénovation du Point Propreté de Castelnau-le-Lez en 2015 qui a constitué le pilote, le programme de rénovation des 20 déchèteries de la Métropole, d'un coût global prévisionnel de 7,1 M€ HT, s'est poursuivi avec la réouverture des installations de Cournonterral, de Montpellier Prés d'Arènes et Saint-Brès début 2020.

Des crédits d'investissement ont ainsi été engagés en 2021 pour permettre la poursuite des travaux sur les installations de Villeneuve-les-Maguelone et Pignan, suivies de Saint-Georges-d'Orques et Montferrier-s/Lez, Prades-le-Lez en 2022. Fin 2022, 10 installations auront ainsi été réhabilitées.

Face aux récentes évolutions réglementaires issues notamment de la loi AGECE, il convient de réinterroger le fonctionnement du service en recherchant l'optimisation de la valorisation et la recherche d'économie. Il s'agit dans ce cadre d'analyser le dimensionnement du service des déchèteries, en intégrant les espaces de réemploi et le développement des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), dans le but d'optimiser la captation des flux des marchandises et de matières réutilisables ou recyclables. Un audit externe est en cours de préparation en ce sens et devra permettre d'établir pour les années à venir, une nouvelle planification des installations prenant en compte l'évolution de leur environnement, leur répartition géographique en fonction des bassins de population et de la fréquentation des usagers.

Par ailleurs, il convient d'envisager l'évolution des conditions d'accès et mettre en œuvre des dispositifs opérants de contrôle au bénéfice des seuls ayant-droit du territoire. Parallèlement, de nouvelles conditions d'admission tarifées des professionnels dans les déchèteries seront étudiées. Enfin, la formation des agents d'accueil sera améliorée en vue de favoriser le réemploi/recyclage et le déploiement des nouvelles filières REP afin de mieux accompagner l'utilisateur dans son « parcours déchèteries ».

La Métropole souhaite ainsi :

- arbitrer l'évolution des équipements en lien avec le maillage du territoire (réhabilitations, déplacements, mutualisations) ;
- mettre en œuvre des dispositifs opérants de contrôle d'accès aux installations aux ayant-droit (barrières, badges, contrôles automatisés par vidéo) ;
- étudier de nouvelles conditions d'admission (techniques et tarifaires) des professionnels dans les déchèteries ;
- mettre en place de nouveaux agencements et équipements, et former les agents d'accueil en vue de favoriser le réemploi/recyclage et les nouvelles filières REP, en parallèle du développement du réseau de ressourceries ;
- accompagner l'utilisateur dans son parcours déchèteries, en proposant un itinéraire valorisant le réemployable dès l'entrée des sites (encombrants, électroménager...).

Une mission sera diligentée en 2022 pour définir les modalités d'évolution du service des déchèteries.

La communication

GUIDE DE TRI ET DE COLLECTE



ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ

N° gratuit 0 800 88 11 77 depuis un poste fixe
montpellier3m.fr/emballages-et-papiers

**Ensemble,
éco-responsables.**



26 592

**appels au n° gratuit
« Allô Déchets & Propreté »
+ 22 435 formulaires e-services**

25 000

**cendriers de
poche distribués**

La communication

A - Des actions de communication en faveur du tri et de la réduction des déchets	p. 42
B - Les appels au n° gratuit	p. 44
C - Le partenariat avec les gestionnaires d'habitat collectif	p. 44

A - Des actions de communication en faveur du tri et de la réduction des déchets

La loi Transition Énergétique pour le Croissance Verte d'août 2015 porte à -10% l'objectif national de diminution entre 2010 et 2020 du ratio annuel de production par habitant de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA). Cette ambition a été portée à -15% à l'échéance 2025 pour la loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire de février 2020.

L'objectif 2020 avait d'ores et déjà été atteint dès 2017 sur le territoire métropolitain grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du 1er programme local de prévention des déchets (PLPD) engagé en 2011 d'une part, et du programme de rénovation des déchèteries d'autre part, lequel vise à moderniser les 20 Points Propreté de la Métropole dans le respect du règlement limitant les apports en gros volumes.

Afin d'atteindre les nouvelles ambitions réglementaires, la Métropole a acté le lancement de son 2^e programme de prévention des déchets avec pour objectif de partager son ambition avec l'ensemble des acteurs du territoire, concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés, en les associant au processus d'élaboration et de suivi du programme.

L'accent a été mis sur la participation des habitants aux différentes actions de tri et de prévention des déchets au travers notamment des opérations de communication, de l'installation des composteurs de quartiers, d'animations scolaires...

Ainsi, les éco-messagers ont joué un rôle central dans le dispositif de sensibilisation : ils ont porté les messages du tri et de la prévention des déchets sur de nombreuses manifestations dont le World Clean Up Day, la Fête de la Tomate à Clapiers, Antigone des Associations, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et auprès des foyers de la Métropole avec des sensibilisations en porte-à-porte en résidence.

Ils ont par ailleurs accompagné les opérations de collecte mobile chaque mois (hors juillet et août) sur le quartier Centre de Montpellier à l'aide de la remorque de tri (mini déchèterie) et contribué activement à la réussite du démarrage des composteurs collectifs.

Par ailleurs, dans le cadre de la zone pilote Zéro Déchet regroupant 10 communes à l'Ouest de la Métropole (Cournonsec, Courmonterral, Fabrègues, Grabels, Lavérune, Murviel-lès-Montpellier, Pignan, Saint-Georges-d'Orques, Saussan, Villeneuve-lès-Maguelone) et le quartier des Grisettes sur Montpellier, des actions et des opérations de communication ont été expérimentées, comme :

- Un DÉFI familles Zéro Déchet

En juin dernier, Montpellier Méditerranée Métropole a lancé sa toute première édition du « DÉFI familles Zéro Déchet ». Pour cette première édition, 30 familles habitantes de la zone pilote Zéro Déchet ont été sélectionnées.

L'association Montpellier Zéro Déchet a assuré la coordination et l'animation du DÉFI en suivant les familles du mois de juin à fin décembre pour les aider à réduire leurs déchets.

Tout au long du DÉFI, les familles participantes ont été accompagnées dans la démarche Zéro Déchet afin de découvrir des solutions et adopter un mode de consommation plus responsable.

Pour amorcer cette démarche, chaque famille a été dotée d'un premier kit Zéro Déchet composé d'un livre, d'une gourde, de sacs à vrac, de boîtes en verre et d'un peson.

Tout au long de ce DÉFI, les familles ont pesé les quantités de déchets produites et ont pu participer à plusieurs ateliers thématiques (compostage/lombricompostage, Fresque des déchets, Do It Yourself produits ménagers, réparation, visite d'Emmaüs Saint-Aunès, couture, Noël Zéro Déchet, visite du centre de tri DEMETER).

A la fin de ce DÉFI, les familles ont réussi à diminuer leur production de déchets (compostage, réduction des emballages...) et à mieux trier leurs emballages et papiers.



Atelier Noël 2021 Familles Zéro Déchet

- Une opération de communication engageante

De septembre à novembre 2021, une opération de communication engageante a été réalisée sur 3 zones d'habitat collectif (Grabels, Villeneuve-lès-Maguelone et le quartier des Grisettes à Montpellier).

2 053 foyers ont été sensibilisés au tri et à la réduction des déchets et se sont engagés à réaliser un nouveau geste de tri ou de réduction de leurs déchets.

Parmi les actions mises en place en 2021, l'on peut citer en particulier :

- 2 000 composteurs individuels distribués et 74 sites collectifs (résidences, établissements d'enseignement, sites de bureaux) équipés gratuitement. Plus de 300 foyers ont reçu un soutien financier et technique à l'acquisition de lombricomposteur ou de poules. Par ailleurs, la Métropole s'est rapprochée des Conseils de quartier et des associations locales pour mettre en place et co-gérer des composteurs de quartier, à l'instar de celui des Grisettes mis en place à l'été 2017. 9 nouveaux sites ont ainsi été installés en 2021.



- La promotion du ré-emploi au travers de collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier à l'aide d'une mini déchèterie (100 collectes en 10 points différents du quartier).

- À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 20 au 28 novembre, et dans le cadre de sa politique Zéro Déchet, Montpellier Méditerranée Métropole a proposé des animations de sensibilisation à la réduction des déchets et des solutions à mettre en œuvre au quotidien pour y parvenir :

- > 25 animations scolaires dans les écoles primaires autour de la problématique de la réduction des déchets assurées par l'association APIEU.

- Un programme d'animations scolaires

Un marché d'animations scolaires a été lancé sur les 33 écoles de la zone pilote (29 sur les 10 communes et 4 sur Montpellier) sur l'année scolaire 2021/2022.

Ces animations scolaires sont assurées par l'association APIEU. Les objectifs principaux :

- éveiller la conscience « éco-citoyenne » du jeune public des écoles de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- initier par des ateliers et animations ces élèves à de nouveaux gestes de réduction des déchets (tri et compostage notamment).

- > 45 écoles du territoire ont participé à la collecte de jouets au profit des associations Emmaüs et ERCA.

- > 2 collectes solidaires organisées à la Métropole de Montpellier et à Hôtel de Ville de Montpellier.

- > Des animations lors des matchs de Handball (Montpellier/ Elverum et Montpellier/ Nîmes) afin de sensibiliser au tri et à la réduction des déchets dans le monde du sport, en partenariat avec le Club MHB

- > Ouverture des visites de DEMETER au grand public. Ce dispositif sera poursuivi pendant les vacances scolaires en 2022.

- > Des animations et des formations sur le compostage ont également été organisées, en partenariat avec Compostons : inauguration de site, webinaire sur le compostage de quartier, soirée des référents composteurs, formations guides et référents de site.

- Dans un souci de développer l'éco-exemplarité de ses agents, un quizz interne sur la thématique de la réduction des déchets à destination des agents de la métropole de Montpellier, de la Ville de Montpellier et du CCAS a été organisé. Les gagnants ont remporté un kit Zéro Déchet composé d'éléments achetés chez des commerçants du centre-ville de Montpellier. Une distribution de 2 800 tasses a également été organisée pour les agents de la Métropole afin de limiter l'utilisation de gobelets aux machines à café et promouvoir le Zéro Déchet.

- Montpellier Méditerranée Métropole a lancé une grande campagne de communication et de sensibilisation à destination de l'ensemble des habitants et des habitantes du territoire avec la presse écrite et radio.



Stand Zéro Déchet lors de matchs du MHB

B - Les appels au n° gratuit « Allô Déchets & Propreté »

Le numéro d'appel gratuit 0 800 88 11 77 permet aux usagers d'obtenir une information sur le fonctionnement du tri et des collectes.

Il sert également de relais pour l'attribution et la maintenance des bacs de collecte et prend en charge les doléances exprimées par les usagers vis-à-vis des services de collecte et de nettoyage. En 2021, 26 592 appels ont été réceptionnés par ce standard.

Par ailleurs, depuis fin 2012, le formulaire internet « e-service » vient compléter les services au citoyen et près de 22 435 formulaires ont été enregistrés en 2021, en grande partie au travers des guichets uniques présents dans chaque commune.

Au total, ce sont donc plus de 49 027 demandes qui ont été reçues par la DPVD au titre de la gestion des déchets et de la propreté, ce qui atteste de l'efficacité du dispositif de prise en compte des demandes des usagers du service public.

N° gratuit | 0 800 88 11 77

Appel gratuit depuis un poste fixe
du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

INDICATEUR	APPELS AU NUMÉRO GRATUIT					Évolution 2020/2021	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Nombre d'appels/an	22 727	18 681	23 778	52 697	26 592	-26 105	-49.5%

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de COVID-19 et les confinements, ce qui explique l'augmentation du nombre d'appels reçu au n° gratuit lors de cette période.

Par ailleurs, le site internet de la Métropole et les formulaires d'accès aux services feront l'objet d'une modernisation en 2022 pour faciliter le parcours des usagers.

C - Le partenariat avec les gestionnaires d'habitat collectif

Dans le prolongement des conventions de partenariat signées en 2010, en 2011, en 2013 et en 2016 entre la Communauté d'Agglomération de Montpellier et l'Office Public de l'Habitat ACM afin de mettre en œuvre les mesures destinées à améliorer les performances du tri sélectif et à accompagner la réduction des déchets dans l'habitat collectif, une nouvelle convention a été signée en septembre 2019 pour une période de 3 ans, qui prévoit notamment :

- le maintien des 2 postes de « messager de la prévention et du tri des déchets » financés par la Métropole à hauteur de 50 000 € par an,
- l'éco-exemplarité au sein de la structure ACM en matière de prévention des déchets, avec l'établissement d'un diagnostic des déchets produits par les services,
- la poursuite de la formation des personnels d'ACM à la problématique du tri et de la réduction des déchets,
- le relais par ACM de la communication de Montpellier Méditerranée Métropole relative au tri des déchets, à la collecte des encombrants et à la prévention des déchets auprès des locataires, du personnel et des partenaires d'ACM, au travers de différents supports : site Internet, intranet, livret d'accueil du locataire, courriers, affichage dans les résidences...,
- la mise en place de supports spécifiques pour l'accueil des nouveaux locataires de l'OPH ACM (règlement de collecte, guide du tri, stop pub, objets promotionnels...) et d'une procédure d'accompagnement à la livraison des nouvelles rési-

dences (boîtage, animations, porte à porte...),

- le développement d'actions et d'animations pour l'amélioration du tri des emballages et plus particulièrement du verre,
- la poursuite d'opérations de sensibilisation à la propreté et au tri des déchets des jeunes publics, en collaboration avec les associations de locataires, les comités de quartier ou d'autres partenaires présents dans les quartiers,
- la mise en place d'un travail collaboratif afin de valider les méthodes de mise en place du compostage collectif en pied d'immeubles et permettre ainsi d'équiper plus de 50 résidences,
- la recherche et la mise en œuvre de solutions de gestion des encombrants, dans l'intérêt des deux parties et avec un double objectif de gestion de la propreté et de réduction des déchets,
- la planification d'un nouveau programme de sensibilisation au tri, hiérarchisant les résidences où les actions sont prioritaires et définissant les modes d'intervention.

Par ailleurs, des relations privilégiées sont en train de se créer avec les autres bailleurs dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) porté pour la première fois par la Métropole.

Un projet d'amélioration du tri initié avec le CROUS dans les résidences universitaires a été retenu dans le cadre du PAC Eco-Emballages.

L'administratif et le financier



12,35%

taux de TEOM
en vigueur depuis
le 1^{er} janvier 2021

4,7

M€
d'investissement
global

6,8

M€ de recettes
issues du tri
sélectif

L'administratif et le financier

A - Le financement du service	p. 46
B - Les dépenses	p. 47
C - Les recettes	p. 48

A - Le financement du service

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux de 12.35% depuis 2021, a généré 85.27 M€ de recettes en 2021. La TEOM est calculée par rapport à la valeur locative des logements et dépend notamment de la surface, elle est prélevée avec la taxe d'habitation. Pour les locataires, elle est répercutée par les propriétaires.

La redevance spéciale

Montpellier Méditerranée Métropole a instauré la redevance spéciale concernant les déchets non ménagers assimilables aux déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L.2333-78 et L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les établissements publics et les gros producteurs privés de déchets assimilés (> 3 000 litres par semaine) collectés par le service public.

En 2021, 375 établissements étaient redevables. La redevance spéciale a représenté une recette de 3.7 M€.

Cette redevance spéciale s'applique à toute personne physique ou morale (en dehors des ménages) indépendamment de sa situation au regard de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés. Cette redevance spéciale s'applique à

l'ensemble des usagers du service sans aucune exonération possible.

A partir de 5 000 litres hebdomadaires de déchets produits, la collectivité se réserve aussi le droit de ne pas répondre favorablement à une demande de collecte du fait des sujétions techniques particulières que peut rencontrer le service dans l'organisation des collectes. Le producteur devra alors contractualiser avec un prestataire privé, conformément à la réglementation en vigueur.

Les tarifs de la redevance spéciale sont modulés en fonction de l'effort de tri réalisé, soit pour 2021 (inchangés par rapport à 2017) :

- déchets non recyclables : 0,0295 euro par litre
- déchets recyclables (en mélange, biodéchets ou papiers blancs) : 0,019 euro par litre

Les principaux éco-organismes, partenaires financiers de Montpellier Méditerranée Métropole



En septembre 2017, Ecofolio et Eco-Emballages se sont rapprochées et forment désormais CITEO, afin notamment d'accélérer le développement de l'économie circulaire. ECO-EMBALLAGE, plus ancien éco-organisme de France, assure depuis 1992 le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers. Son objectif est d'inciter au geste du tri, d'accompagner la collecte, d'encadrer le recyclage et de promouvoir l'éco-conception des emballages. Il soutient la collecte sélective en versant des aides financières aux collectivités grâce à la contribution payée par les metteurs sur le marché d'emballages. Ce soutien est d'autant plus important que le rendement à l'habitant est élevé. ECOFOLIO, éco-organisme créé en 2006 dont la mission est de développer le recyclage des papiers en France. Il soutient financièrement le recyclage des papiers, notamment au travers d'une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués, pour alléger la charge financière supportée par la collectivité.



Depuis 2012, ECOMOBILIER organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Lors de l'achat d'un meuble neuf, une éco-participation est à la charge du consommateur. Elle s'applique à tous les éléments d'ameublement et est ensuite reversée à Eco-mobilier pour financer l'organisation de la filière (mise en place de bennes meubles sur les déchèteries notamment).



ECOLOGIC est l'un des trois éco-organismes agréés pour la collecte des DEEE ménagers (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Il met en place et développe un dispositif de collecte, de recyclage et de valorisation des DEEE, opérationnel sur l'ensemble du territoire depuis 2006.



Eco TLC est l'éco-organisme des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures, dont le rôle, depuis 2008 est de favoriser la récupération et la valorisation des Textiles, Linge et Chaussures (TLC) usagés.



DASTRI a été créé en 2009 pour la collecte des DASRI-PAT (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux des Patients en Auto-Traitement). Il met en place et développe des dispositifs de collecte, de recyclage et de valorisation, notamment au travers des pharmacies.



ECO-DDS est un éco-organisme, créé en 2013, dont l'objectif est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages. Les DDS sont des déchets susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour l'environnement ou pour la santé.

B - Les dépenses

Les dépenses globales

Section investissement : 4 786 005 € TTC

Section fonctionnement (hors dépenses de personnels) : 78 021 915 € TTC

Les dépenses principales

COLLECTE - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (€ TTC)			Évolution 2020/2021
	2020	2021	
Contrats de prestation de collecte	23 831 122	23 545 281	-1.2%
Contrats de maintenance des bacs de précollecte	931 354	912 882	-2%
Gestion des Points Propreté (déchèteries)	5 186 729	5 746 448	+10.8%
Gestion des Points Verts (Apport Volontaire)	1 312 382	1 291 563	+1.6%
TOTAL	31 261 587	31 496 174	+0.8%

COLLECTE - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (€ TTC)			Évolution 2020/2021
	2020	2021	
Achat bacs pré-collecte	899 287	574 248	-36.1%
Travaux sur les Points Propreté (déchèteries)	1 711 644	794 375	-53.6%
Achats colonnes PAV	6687 698	444 906	-33.4%
TOTAL	3 278 629	1 813 529	-44.7%

TRAITEMENT ET VALORISATION - DÉPENSES FONCTIONNEMENT (€ TTC)			Évolution 2020/2021
	2020	2021	
Exploitation Centre de tri des déchets ménagers	6 231 000	4 574 492	-26.6%
Exploitation ISDND	464 373	495 960	+6.8%
Tri encombrants et valorisation déchets bois	2 933 381	2 067 700	-29.5%
Traitement par méthanisation (DSP AMETYST)	14 881 943	14 821 182	-0.4%
Marchés de transferts, traitement déchets ultimes (4 lots)	15 691 008	19 622 148	+25.1%
TOTAL	40 201 705	41 581 483	+3.4%

TRAITEMENT ET VALORISATION - DÉPENSES INVESTISSEMENT (€ TTC)			Évolution 2020/2021
	2020	2021	
Travaux liés à l'unité de méthanisation	1 657 776	400 797	-75.8%
Travaux liés à l'exploitation de l'ISDND casiers 1 et 2	1 069 677	273 918	-74.4%
Travaux pour le centre de tri DEMETER	5 275 124	2 294 425	-56.5%
TOTAL	8 002 577	2 969 140	-62.9%

Remarque : Les éléments financiers ci-dessus sont extraits du Compte Administratif 2021 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile ; ils n'intègrent pas par ailleurs les dépenses de personnels et de frais généraux (structures, services support, moyens généraux).

C - Les recettes

RECETTES (€ TTC)			Évolution 2020/2021
	2020	2021	
Produits des droits d'accès à Grammont (déchets verts)	169 706	175 466	+3.4%
Produits reprise ferraille	247 898	443 706	+79%
Produits reprise papiers cartons (PAV)	75 078	159 497	+112.4%
Produits reprise verre	273 746	297 743	+8.8%
Produits reprise du centre de tri (papiers cartons)	198 543	741 203	+273.3%
Produits reprise cartons porte-à-porte	32 980	90 006	+172.9%
Produits reprise matières plastiques / acier / alu	268 092	441 636	+64.7%
Soutiens Eco-Emballages à la tonne triée	4 509 369	3 600 000	-20.2%
Autres soutiens éco-organismes	538 630	922 883	+71.3%
Redevance Spéciale	3 433 062	3 775 140	+10%
TEOM	76 237 464	85 276 462	+11.9%
TOTAL	85 984 568	95 923 742	+11.6%

Les collectes sélectives ont donc généré environ 6.8 M€ de recettes, dont environ 4.5 M€ de soutiens à la tonne triée de la part des éco-organismes mettant en œuvre les différentes filières de responsabilité élargie des producteurs (Citeo pour les emballages ménagers, EcoFolio pour les papiers graphiques, Ecologic pour les déchets d'équipement électriques et électroniques), le solde de 2.3 M€ étant constitué des recettes de ventes des matériaux recyclés.

Les perspectives 2022



En 2020, les dépenses réalisées du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) s'élevaient à 85,7 M€ en fonctionnement (dont 7,7 M€ liés à la masse salariale) et 12,1 M€ en investissement, soit un total de dépenses de 97,8 M€ pour une recette globale réalisée (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) + Redevance Spéciale + Co-financements) de 88,6 M€, ce qui a généré un déficit 11,2 M€ du SPGD, et donc conduit à décider de revaloriser le montant de la TEOM dès 2021 en le passant de 11,25% à 12,35%.

En conséquence, pour l'année 2021, les dépenses prévisionnelles consacrées au SPGD ont été limitées et fixées à 85 M€ (dont 7,7 M€ de masse salariale) et 11 M€ en investissement, soit un total de 96 M€, tandis que les recettes globales étaient désormais budgétées à 95,5 M€ (en lien avec la progression du taux de TEOM) permettant de revenir à un équilibre prévisionnel budgétaire en 2021 concernant le SPGD.

Pour l'année 2022, il est inscrit au budget général de la Métropole, un montant prévisionnel de dépenses de 90,1 M€ en fonctionnement (dont 8 M€ liés à la masse salariale) et de 10,7 M€ en investissement, soit un total de dépenses de 100,8 M€, en cohérence avec la poursuite des missions existante du SPGD et aussi la montée en puissance de la stratégie Zéro Déchet. Les recettes prévisionnelles sont estimées à 98,4 M€.

Le coût global de gestion des déchets ménagers de Montpellier Méditerranée Métropole représentait en 2020 un coût aidé (= coût technique moins les soutiens apportés par les éco-organismes) évalué à 188€ TTC/habitant selon les dernières études menées (pour une moyenne nationale à 106€ TTC/habitant, selon les données 2018 des SPDG des collectivités de la Métropole compilées par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)).

Sans évolution majeure de la politique de gestion des déchets, Montpellier Méditerranée Métropole devrait faire face à une forte augmentation du coût du service d'ici la fin du mandat,

en tenant compte de l'évolution des coûts des contrats de collecte, de la séparation des flux, de l'extension des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), de l'évolution du coût de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des tonnages à éliminer du fait du « Socle Commun », de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et aussi de la progression de la population de la Métropole. Un nouvel effet ciseau entre dépenses et recettes est donc à prévoir. Si l'on veut éviter de recourir à nouveau au levier fiscal, la mise en place d'une stratégie Zéro Déchet est donc une nécessité absolue, tant d'ailleurs pour des raisons environnementales que financières. Le plan d'actions développé ci-après est la traduction de cette nouvelle stratégie.

Le défi que représente la gestion des déchets au niveau national sur le plan écologique et climatique, et particulièrement pour le territoire de la Métropole, dans un contexte réglementaire et financier contraint, impose de prendre des mesures à la hauteur des enjeux écologiques, environnementaux, économiques et sociétaux intrinsèquement liés, et en corrélation avec le plan climat air énergie territorial (PCAET).

L'accroissement régulier et important des coûts de traitement des déchets ultimes nécessite aujourd'hui d'augmenter significativement le niveau d'ambition en matière de tri et de réduction des déchets. Au demeurant, les réglementations européenne, nationale (Plan National de Prévention des déchets 2021-2027) et leur déclinaison au niveau local (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté en novembre 2019) placent la prévention des déchets au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

C'est pourquoi Montpellier Méditerranée Métropole souhaite mener une politique ambitieuse Zéro Déchet de prévention, de sensibilisation et d'incitation s'insérant parfaitement dans ces nouvelles priorités et visant à modifier les comportements. Cette stratégie, particulièrement proactive et à la mesure de l'importance du sujet, vise à réduire la production de tous les

flux de déchets, y compris les recyclables, afin de préserver au mieux les ressources des territoires et les pollutions induites par les activités de production et le traitement des déchets. Elle constitue la seule solution pour réduire le coût exorbitant de l'exportation des déchets supporté par les contribuables.

La nouvelle politique déchets de la Métropole se donne également pour objectif de mettre la prévention et l'économie circulaire au cœur de la stratégie déchets, dans une logique vertueuse de diminution de production de déchets, d'éco-consommation et d'éco-exemplarité. Concrètement, le projet métropolitain vise à impulser une nouvelle dynamique de captation des flux, prioritairement de biodéchets, parallèlement à la valorisation des autres matières (tri sélectif, verre, textile...).

Les renouvellements des principaux contrats portés par le Pôle Déchets et Cycles de l'Eau (les marchés de collecte entre janvier et juin 2023; la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'unité AMETYST en janvier 2025 ; le renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries en août 2025 ainsi que celui du centre de tri DEMETER en janvier 2026) devront intégrer les objectifs stratégiques de ces nouvelles orientations politiques.

En développant cette feuille de route Zéro Déchet, Montpellier Méditerranée Métropole se saisit d'un sujet impactant directement les comportements et le quotidien de chaque usager, et s'oriente vers une gestion optimisée, raisonnée et vertueuse des déchets, seule soutenable à court, moyen et long terme.

Cette stratégie repose ainsi sur quatre objectifs politiques forts, sans hiérarchie et qui se complètent les uns les autres ; ils se déclinent ensuite en cent objectifs opérationnels :

- une optimisation de la collecte et de la captation des flux valorisables ;
- une amélioration des performances de valorisation de la filière de traitement ;
- une politique de prévention, de sensibilisation et d'incitation

adaptée aux changements de comportement ;

- une dynamique d'économie circulaire à stimuler et à structurer.

En conclusion, l'ambition de la stratégie Zéro Déchet de Montpellier Méditerranée Métropole est d'impacter de façon décisive le service public de gestion des déchets et plus largement de façon transverse l'ensemble des domaines d'intervention de Montpellier Méditerranée Métropole auprès des usagers, qu'ils soient habitants ou commerçants. Il s'agit d'engendrer une dynamique vertueuse, qui s'avèrera irréversible, autour de la rationalisation des coûts et de l'optimisation de la collecte en vue d'une meilleure valorisation des flux, de créer un nouvel élan fédérant l'ensemble des énergies autour de la prévention, de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets. Le déploiement de cette dynamique Zéro Déchet entraîne de fait l'émergence d'une nouvelle forme d'économie, dite « circulaire ». La Métropole de Montpellier, en se lançant dans cette stratégie Zéro Déchet à l'échelle d'un territoire en croissance et en constante évolution, fera figure de pionnière et de référence, prouvant qu'elle a pris toute la mesure des enjeux et de l'urgence écologique, environnementale, sociétale et financière que représente la gestion des déchets. La programmation pluriannuelle des investissements avec 151 M€ pour mieux préserver son environnement, dont 45 M€ pour la stratégie Zéro Déchet, traduit déjà cette ambition en fléchant les crédits nécessaires.

Montpellier Méditerranée Métropole porte ainsi et encourage toutes les initiatives citoyennes contribuant à l'essor de l'économie circulaire, permettant de réaliser la boucle vertueuse d'une meilleure gestion et valorisation des déchets. Le calendrier du déploiement et le chiffrage de ces objectifs seront arrêtés dans les prochains mois et pourront alors donner lieu à des réajustements.

Glossaire

Biodéchets : Fraction fermentescible des ordures ménagères : reste de repas, épluchures de fruits et de légumes, tonte...

Coût aidé : Coût technique - soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, EcoFolio...) - aides perçues

Coût complet : Somme des charges

Coût technique : Coût complet - recettes industrielles

Compost : Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques

C.S.R : Combustible Solide de Récupération

Déchets : Selon l'article n°1 de la loi du 15 juillet 1975, « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon »

Déchet ultime : Déchet qui n'est plus valorisable, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique

D.A.E. : Déchets des Activités Économiques

D.E.A. : Déchets d'Équipements d'Ameublement

D.D.S. : Déchets Diffus Spécifiques

D.E.E.E. : Déchets D'Équipements Électriques et Électroniques

D.M.A. : Déchets Ménagers et Assimilés : déchets issus des activités quotidiennes des ménages et déchets issus des activités économiques (artisanat, commerces, bureaux) collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages

D.S.P. : Délégation de Service Public

E.L.A. : Emballage pour Liquide Alimentaire (brique alimentaire)

E.M.R. : Emballages Ménagers Recyclables (carton)

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

O.M.A. : Ordures Ménagères et Assimilées (hors encombrants et hors déchèteries).

O.M.R. : Ordures Ménagères Résiduelles : part des ordures ménagères collectées en mélange après collectes sélectives

P.A.V. : Point d'Apport Volontaire

P.C.I. : Pouvoir Calorifique Inférieur des déchets

P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité (flaconnage plastique opaque)

P.E.T. : Polyéthylène Téréphtalate foncé ou coloré (bouteille plastique coloré)

P.E.T. : Polyéthylène Téréphtalate clair (bouteille plastique incolore)

Population DGF (dotation globale de fonctionnement) : population permanente + un habitant par résidence secondaire

R.E.P. : Responsabilité Élargie des Producteurs

Stockage : Concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée dans des conditions techniques et économiques du moment

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

T.G.A.P. : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (porte sur les déchets incinérés ou enfouis)

Valorisation énergétique : Consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité

Valorisation matière : Le (ou l'un des) matériau(x) du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit, c'est le recyclage

Valorisation organique : Mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage

Rapport annuel 2021

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Etabli en application des dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Des questions sur vos déchets ? Nous vous guidons !

RUBRIQUE

montpellier3m.fr/dechets

N° gratuit | 0 800 88 11 77

Appel gratuit depuis un poste fixe
du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ
50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

BAILLARGUES

BEAULIEU

CASTELNAU-
LE-LEZ

CASTRIES

CLAPIERS

COURNONSEC

COURNONTERRAL

FABRÈGUES

GRABELS

JACOU

JUVIGNAC

LATTES

LAVÉRUNE

LE CRÈS

MONTAUD

MONTFERRIER-
SUR-LEZ

MONTPELLIER

MURVIEL-LÈS-
MONTPELLIER

PÉROLS

PIGNAN

PRADES-LE-LEZ

RESTINCLÈRES

SAINT-BRÈS

SAINT-DRÉZÉRY

SAINT GENIÈS
DES MOURGUES

SAINT GEORGES
D'ORQUES

SAINT JEAN
DE VÉDAS

SAUSSAN

SUSSARGUES

VENDARGUES

VILLENEUVE-LÈS-
MAGUELONE

montpellier3m.fr

